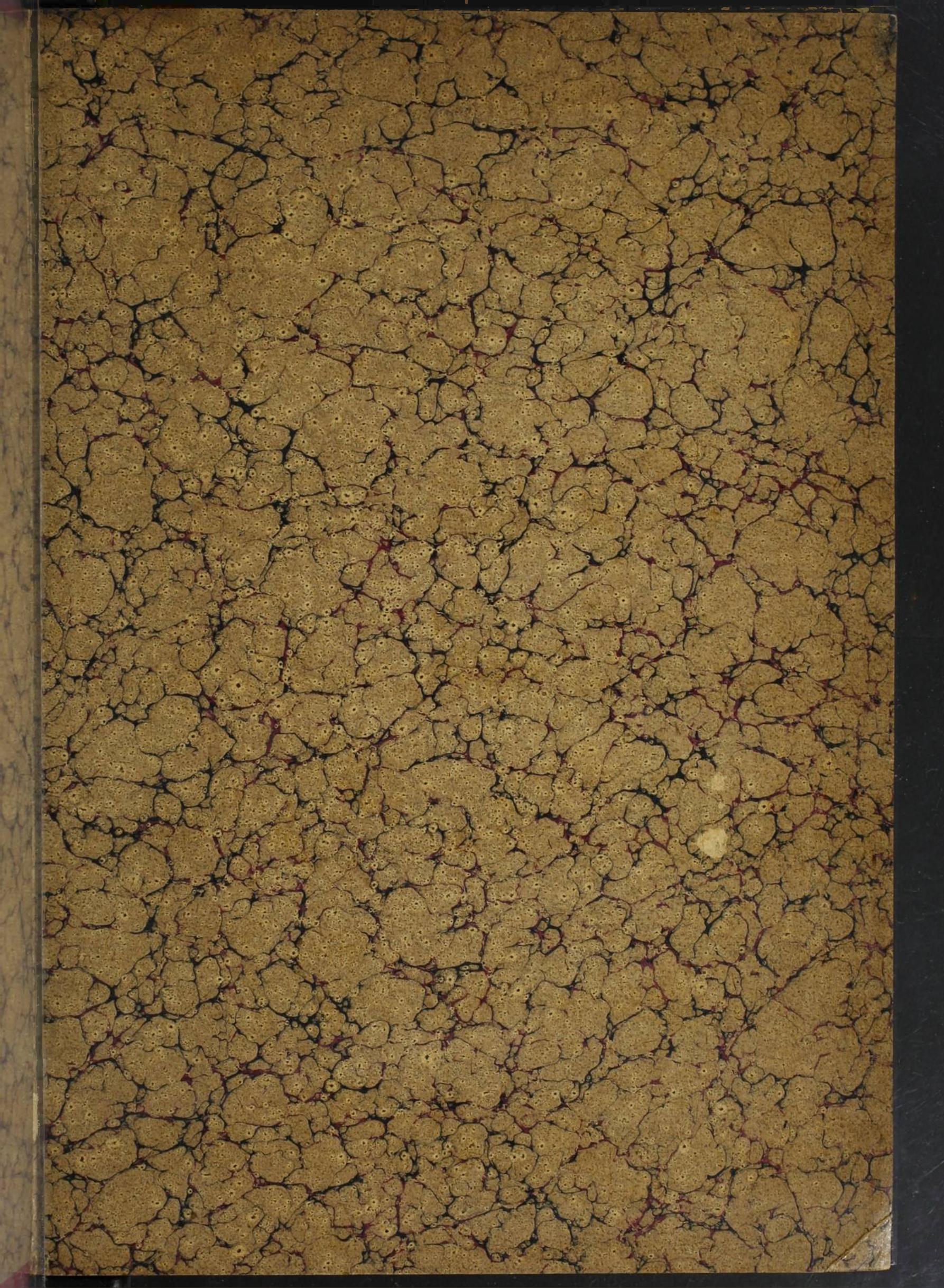


le ne fay rien
sans
Gayeté

(Montaigne, Des livres)

Ex Libris
José Mindlin



W^o 150 F 379

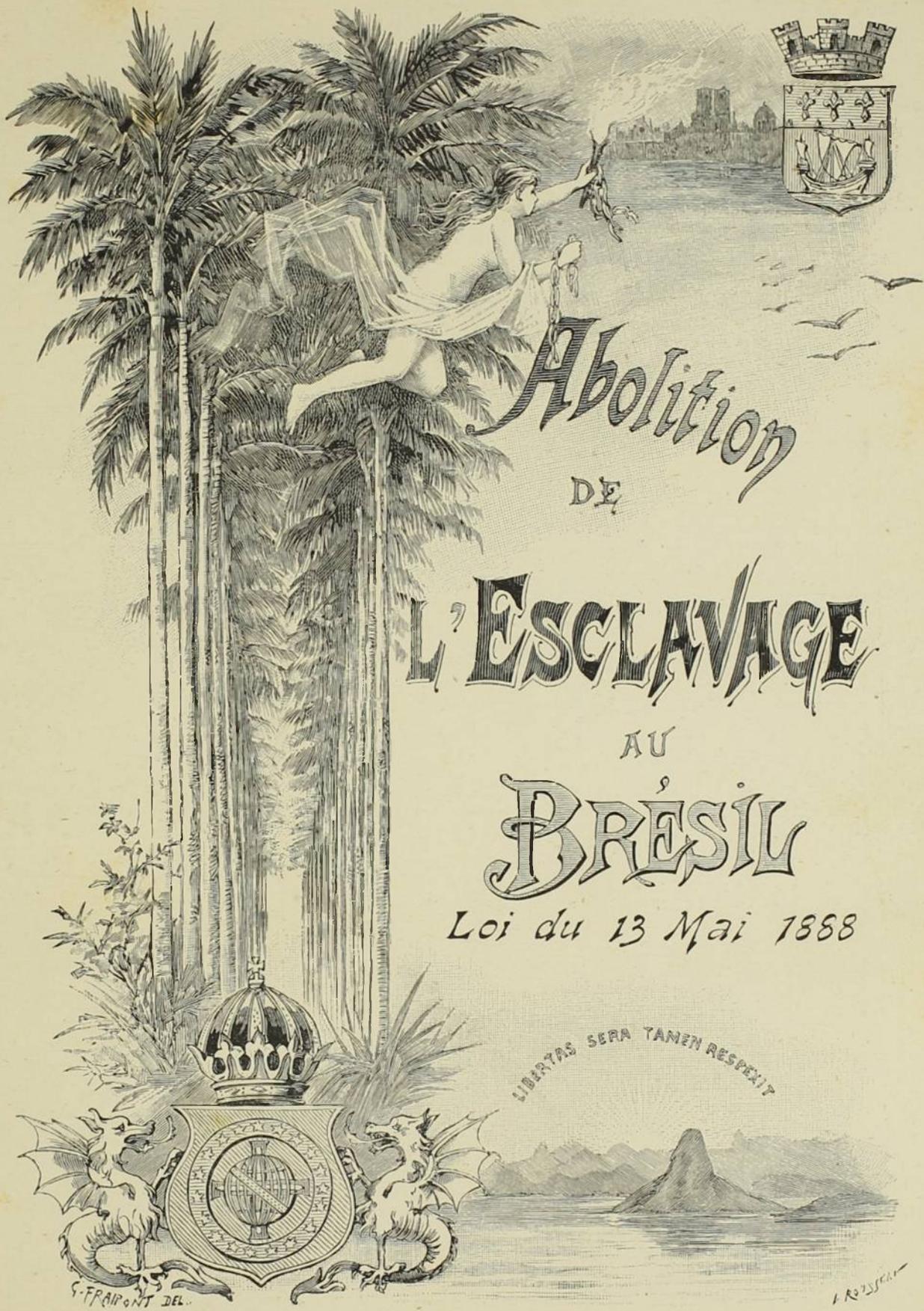
or

W. 261 F 379

7. 10

~~22~~
22

L'ABOLITION
DE
L'ESCLAVAGE
AU BRÉSIL

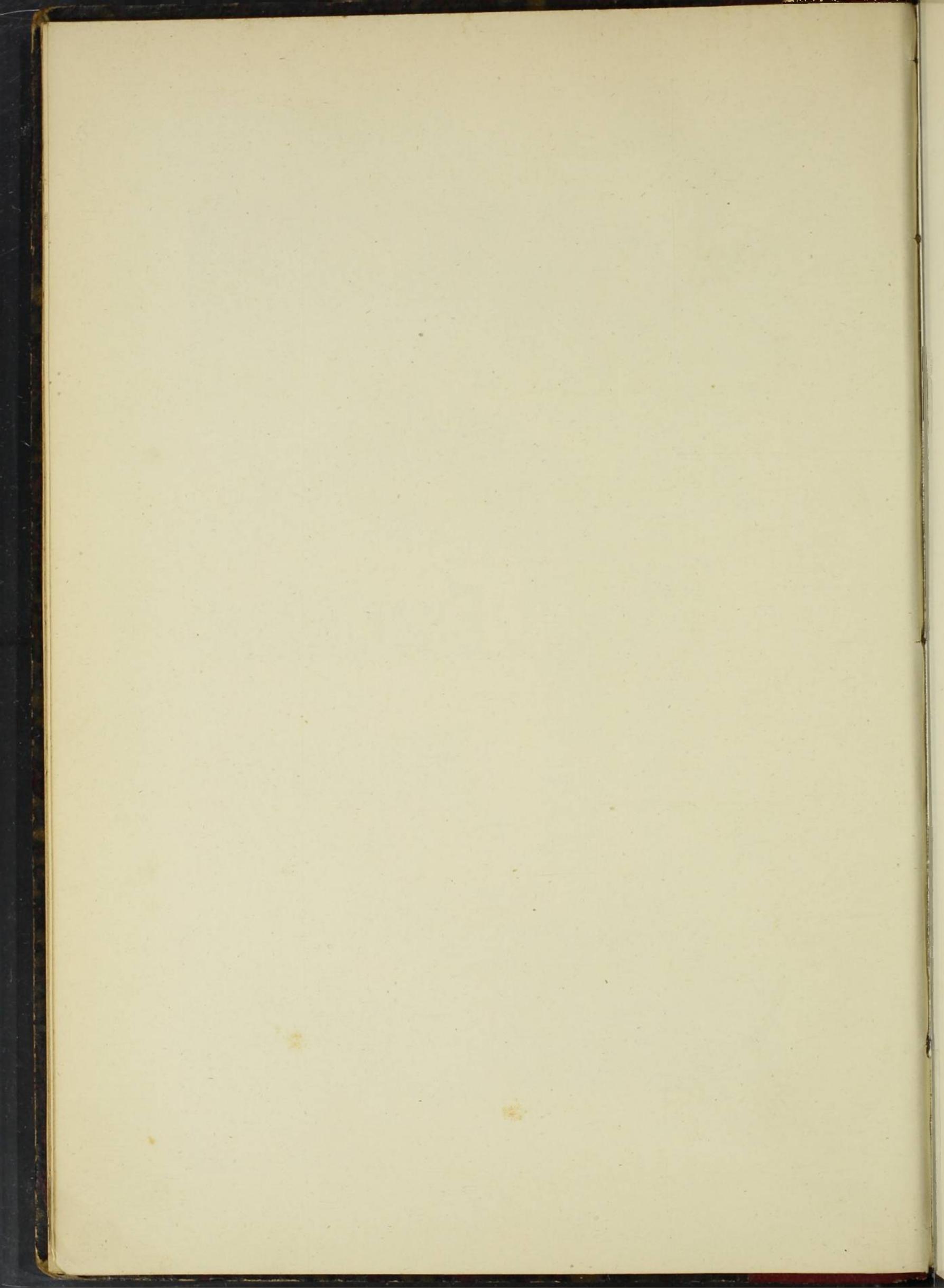


Abolition
DE
L'ESCLAVAGE
AU
BRÉSIL
Loi du 13 Mai 1888

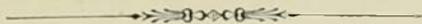
LIBERTAS SERA TAMEN RESPEXIT

G. FRAPONT DEL.

A. ROSSIGNOL



L'ABOLITION
DE
L'ESCLAVAGE
AU BRÉSIL



PARIS
TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

—
1889

LESTER WAGNER

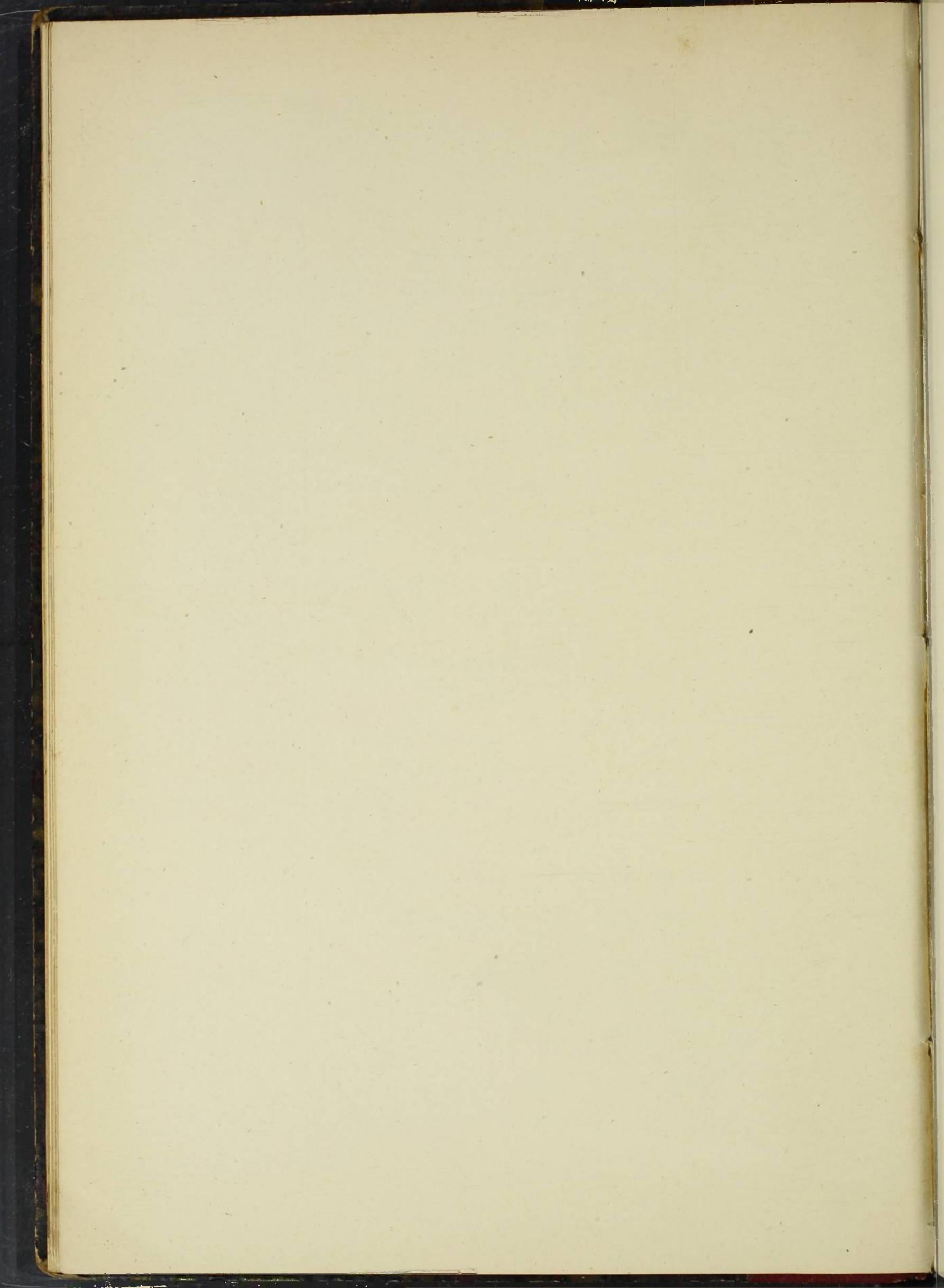
Vous êtes des hommes de sentiments élevés, vous êtes une généreuse nation. Vous avez le double avantage d'une terre vierge et d'une race antique. Un grand passé historique vous rattache au continent civilisateur. Vous réunissez la lumière de l'Europe au soleil de l'Amérique. C'est au nom de la France que je vous glorifie.

VICTOR HUGO.

Extrait de sa Lettre aux Brésiliens, datée de Hauteville-House, Guernesey, le 4 Novembre 1860.

In Brazil slavery has never found a party nor apologists, either in the press or the tribune.

*Special Report of the Anti-Slavery Conference
Paris, 1867, page 118.*



PREMIÈRE PARTIE

BANQUET COMMÉMORATIF

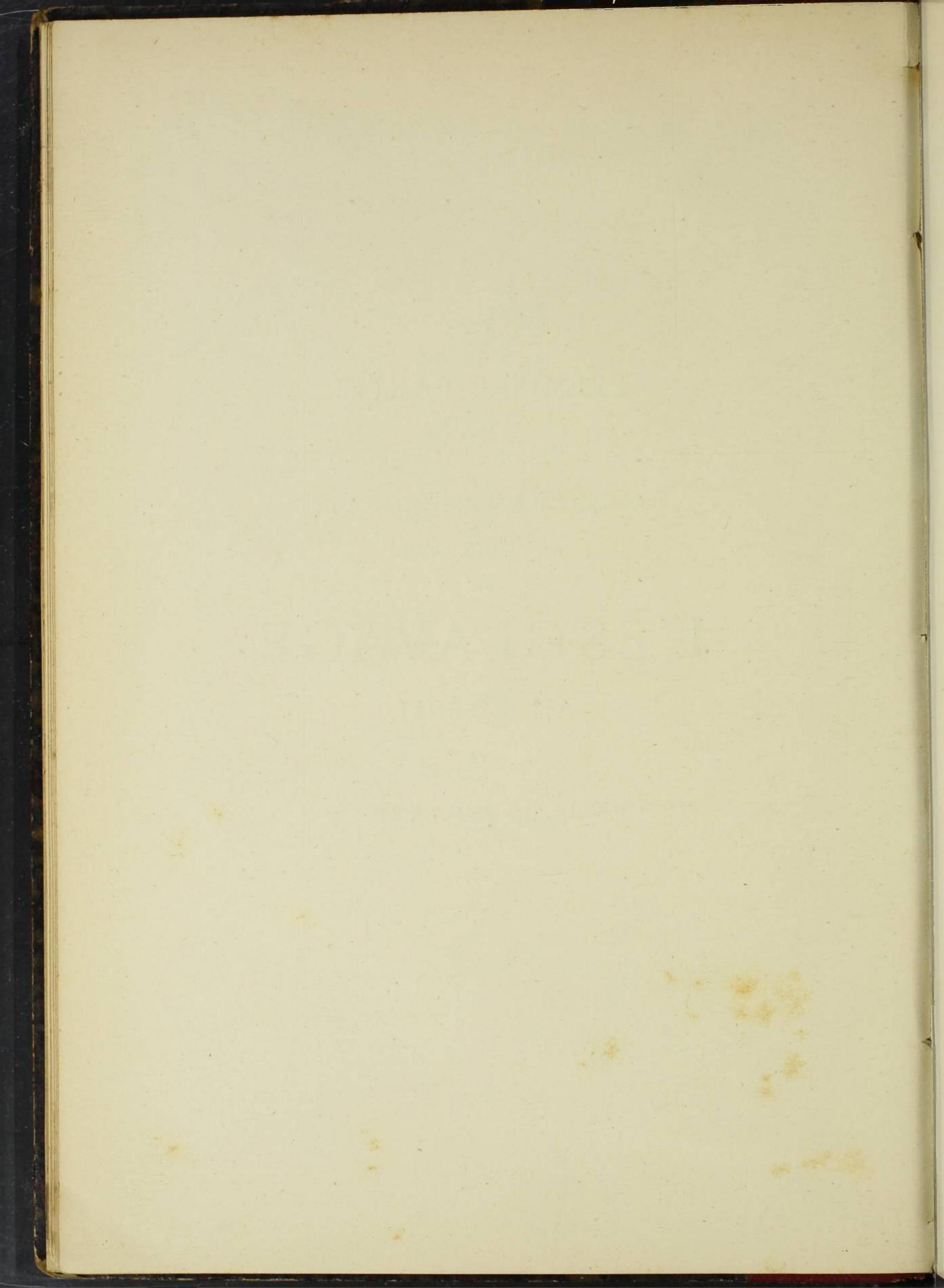
DE L'ABOLITION

DE

L'ESCLAVAGE

AU BRÉSIL

PARIS, 10 JUILLET 1888



Paris, le 20 juin 1888.

MONSIEUR,

Le 13 mai dernier, une loi, votée par les deux Chambres et sanctionnée par la Princesse Impériale Régente, a aboli définitivement l'esclavage au Brésil. Cette réforme radicale, digne couronnement de l'œuvre d'émancipation commencée il y a dix-sept ans pour élever au rang de citoyens près de deux millions d'hommes, s'est accomplie au milieu de l'ordre le plus parfait et par l'accord de tous les partis.

Désireux de fêter ce grand acte de justice, qui marque une date glorieuse dans l'histoire de l'humanité au dix-neuvième siècle, nous vous prions de vous unir à nous pour prendre part au banquet qui aura lieu le 10 juillet prochain, sous la présidence de M. Victor Schœlcher, sénateur, et avec

l'assistance de MM. les Présidents du Conseil des Ministres, du Sénat et de la Chambre des Députés, et de M. le Ministre des Affaires Étrangères.

Veillez agréer, Monsieur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Les Membres du Comité :

- G. GERVILLE-RÉACHE, PRÉSIDENT, *député de la Guedeloupe, avocat à la Cour d'appel (62, rue Claude-Bernard);*
- CONSEILLER BARON DE MAMORÉ, VICE-PRÉSIDENT, *sénateur, ancien ministre, chambellan de S. M. l'Empereur du Brésil (4, rue Christophe-Colomb);*
- CONSEILLER R. DE SOUZA-DANTAS, VICE-PRÉSIDENT, *ancien ministre (6, avenue de l'Alma);*
- BOISSY-D'ANGLAS, *député de l'Ardèche, ancien ministre plénipotentiaire (222, rue de Rivoli);*
- G. HANOTAUX, *député de l'Aisne, ministre plénipotentiaire (3, rue de la Planche);*
- C.-J. PAILLARD-DUCLÉRÉ, *député de la Sarthe, ministre plénipotentiaire (96, boulevard Haussmann);*
- BARON D'ESTRELLA, *chambellan de S. M. l'Impératrice du Brésil (14, place Vendôme);*
- E. DA SILVA-PRADO, *homme de lettres (226, rue de Rivoli);*
- F.-J. DE SANTA-ANNA NÉRY, SECRÉTAIRE, *homme de lettres (21, rue Berlioz);*
- JULES AUGUSTE, SECRÉTAIRE, *homme de lettres (40, rue des Saints-Pères).*
-

LISTE

DES

CONVIVES DU BANQUET DU 10 JUILLET

A

- ABBADIE (Antoine d'), membre de l'Institut.
ABREU, chancelier du consulat général du Brésil à Paris.
ALBUQUERQUE (BARON d'), ancien député au Brésil.
ALIS (Harry), journaliste (*Journal des Débats*).
ALMEIDA (Carlos Ferreira de), négociant, Brésil.
ARGÔLLO-FERRÃO (J.-G. de), lieutenant de vaisseau en retraite,
directeur du journal *le Brésil*.
ARINOS (BARON, aujourd'hui VICOMTE d'), envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire du Brésil en France; membre
du conseil de S. M. l'Empereur du Brésil.
ARNOULD (Charles), membre du conseil supérieur de l'Expo-
sition permanente des colonies.
AUGUSTE (N.), docteur-médecin à Haïti.
AUGUSTE (Jules), avocat à Haïti.

B

- BALLA (Jules), artiste-peintre.
BARBOZA (M. J. ALVES), capitaine de frégate de la marine
impériale du Brésil.

- BARBOZA (le docteur M.-J.), vice-consul du Brésil à Paris.
BÉRARDI (Gaston), journaliste.
BERGER (Georges), directeur général de l'exploitation de l'Exposition Universelle de 1889.
BERRY (Georges), conseiller général du département de la Seine, conseiller municipal de Paris.
BERTTIOULE, étudiant.
BÉTANCÈS, secrétaire de la légation de la République Dominicaine à Paris.
BLEST-GANA, ancien ministre plénipotentiaire du Chili en France.
DE BLOWITZ, correspondant du *Times*.
BOIS-GLAVIS, journaliste (*Le Gaulois*).
BOISSY-D'ANGLAS (BARON), député de l'Ardèche, ancien ministre plénipotentiaire.
BRAZZA (COMTE SAVORGNAN DE), commissaire général de la République dans le Congo français.
BORIS (Théodore), négociant.
BONNAUD, ingénieur.
BOUDOUTE, propriétaire.
BOUCHON-BRANDELY, secrétaire du Collège de France.
BEAUME (Edmond), architecte.
BOURJOLLY (A.), négociant à Port-au-Prince (Haïti).

C

- CABRERA, avocat, Espagne.
CALMETTE (Gaston), journaliste (*Figaro*).
CAMILLE, vice-président de la chambre syndicale de la sellerie.
CARDANE, journaliste (*Soleil*).
CARDOZO (Joaquim Ferreira), propriétaire, Brésil.
CARDOZO (Edvardo Ferreira), rentier, Brésil.
CARO (Joaquin), République Argentine.
CASSANO (PRINCE DE), Italie.

- CASTELLÕES (F.), négociant à Rio-de-Janeiro.
CAZE (Édouard), négociant à Port-au-Prince (Haïti).
CATERS (BARON DE), de la Banque Parisienne.
CHARVEIN, rentier.
CLÉRET, chef de bureau, délégué du directeur de l'intérieur
au Sénégal.
CRAVOISSIER (E.), secrétaire général de la chambre syndicale
des négociants-commissionnaires.
COSTE, chef de bureau au ministère de la guerre.
CORCELLE (DE), sous-directeur au ministère des affaires étran-
gères.

D

- DANTAS (R. E. DE SOUZA), membre du conseil de S. M. l'Em-
pereur du Brésil, ancien ministre de l'intérieur, de l'instruc-
tion publique et des cultes, ancien député.
DAUBRÉE (G.-A.), membre de l'Institut, directeur honoraire
de l'École des mines.
DAUVERGNE (Louis), architecte, 1^{er} prix du concours pour le
palais de l'Exposition brésilienne.
DAVY, imprimeur typographe.
DELAGRAVE (Charles), libraire-éditeur.
DELEAU (Émile), journaliste.
DESFOSSÉS, propriétaire.
DELINOIS (Charles), négociant à Saint-Thomas (Antilles
danoises).
DEPROGE, député de la Martinique.
DESPAIGNE, agent comptable à la Compagnie de Panama.
DESSÉCHEAU (Maurice), journaliste (*Le Matin*).
DIAZ (le colonel J.-J.), envoyé extraordinaire et ministre plé-
nipotentiaire de la République Orientale de l'Uruguay.
DISLÈRE (Paul), conseiller d'État.
DOUAY (René), ingénieur civil.

DOUTRE, négociant à Colon.
DUMONTIER (J.), chef de bataillon du génie en retraite.

E

ESTRELLA (BARON D'), chambellan de S. M. l'Impératrice du Brésil.
ÉTIENNE, député d'Oran, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies.
ÉTIVEAUD (R.-B. D'), négociant.

F

FAUVEL (Ch.), docteur-médecin.
FERMÉ (Gabriel), exportateur.
FERMÉ (Octave), notaire.
FERRY (Jules), député et président du conseil général des Vosges, ancien président du conseil.
FOUCAULT, avocat.
FLECK aîné, président de la chambre syndicale du commerce de la nouveauté.

G

GABRIEL (M.), négociant au Cap-Haïtien.
GALLION (Henri), avocat.
GALLAND-GLAIZE, docteur-médecin.
GAMA (Domicio da), homme de lettres, Brésil.
GARRAUX (A.-L.), libraire à São-Paulo, Brésil.
GAUTHIOT (Charles), secrétaire général de la Société de géographie commerciale de Paris.
GEIGER (Albert), de la Banque Parisienne.
GERVILLE-RÉACHE (G.), député de la Guadeloupe, avocat à Cour d'appel de Paris.
GILBERT-DESVALLONS.

- GOBLET (René), ministre des affaires étrangères, député et conseiller général de la Somme, ancien président du conseil.
GOUNOUILHAC, correspondant de la *Gironde* (Bordeaux).
GUAMÁ (BARON DE), propriétaire à Pará, Brésil.
GUINAND, sous-directeur au ministère de la marine et des colonies.
GUZMAN-BLANCO (général), ancien président de la République de Vénézuéla, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en France.
GODEFROY (Ed.), administrateur de la *Revue du Monde Latin*.

H

- HANOTAUX (G.), député de l'Aisne, ministre plénipotentiaire.
HARIET, professeur au Lycée Condorcet.
HENNEGUY, docteur-médecin.
HENRIQUE (Louis), homme de lettres.
HERBETTE (Louis), conseiller d'État, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur.
HÉRÉDIA (S. DE), député de la Seine, ancien ministre des travaux publics.
HERPIN, rentier.
HOUSSAYE (Henri), de l'Agence Havas.
HUBERT (Ad.), homme de lettres.
HUCHARD (docteur Henri), médecin de l'hôpital Bichat.

K

- KLINGELHOEFER (Adolphe), rentier, Brésil.

L

- LAFAYETTE DE CASTRO, journaliste, Brésil.
LAFILLÉE, architecte.
LAFORESTERIE (E.-C.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Haïti.

- LAFORÊT (P.-L.), journaliste (*Événement*).
LAILHACAR (Guelfe DE), négociant.
LALANDE (Armand), député de la Gironde, président de la chambre du commerce de Bordeaux.
LEQUEUX, architecte.
LAROCHÉ (A.), négociant au Cap-Haïtien.
LAROCHÉ (E.-O.), négociant à Port-au-Prince (Haïti).
LEROY-BEAULIEU (Paul), membre de l'Institut, rédacteur en chef de *l'Économiste français*.
LE ROYER, sénateur inamovible, président du Sénat, ancien garde des sceaux.
LESOUËF, de la Société d'ethnographie.
LEVASSEUR (Pierre-Émile), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
LIÉBAULT (H.), président de la chambre syndicale des mécaniciens.
LOURDELET (E.), président de la Chambre syndicale des négociants-commissionnaires.

M

- MACARY, rentier.
MACHADO (Carvalho d'Andrade), consul général du Brésil en France.
MACHADO (Nuñez).
MAISAND (Horace), conseiller général de l'Oise.
MALARCE (Aug. Chaurand DE), secrétaire perpétuel de la Société des Institutions de prévoyance de France.
MAMORÉ (BARON DE), sénateur et Grand de l'Empire du Brésil, membre du conseil de l'Empereur, chambellan de S. M., ancien ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.
MARAJÓ (BARON DE), homme de lettres, ancien député au Brésil.
MARC (Alfred), journaliste.
MARCONDES (Urbano), docteur-médecin, province de Saint-Paulo, Brésil.

- MAVIANI, pharmacien de 1^{re} classe.
MEIRELLES DE LIMA (Victor), artiste peintre, professeur à l'École des beaux-arts de Rio-de-Janeiro.
MÉLINE (Jules), président de la Chambre des députés, vice-président du conseil général des Vosges, ancien ministre.
MENEZES DE MACEDO (Miguel-Calmon), chef de bureau à la douane de Rio-de-Janeiro.
MILLAS (Marc), consul général de France, secrétaire des sections étrangères à l'Exposition Universelle de 1889.
MOLINARI (G. DE), membre correspondant de l'Institut, directeur du *Journal des Économistes*.
MORAES (Carlos DE), directeur de la *Gazeta de Noticias de Bahia*, Brésil.
MOUCHEZ (amiral), membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris.
MURGEAUD-LARRION, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris.

N

- NERY (F.-J. DE SANTA-ANNA), homme de lettres, Brésil.
NICOLE (Paul), journaliste (*Le Voltaire*).
NIVERT, rédacteur du *Moniteur des Colonies*, adjoint au maire du 17^e arrondissement.
NOIROT, de la Société géographique, homme de lettres.

O

- OLIVEIRA (Eduardo de), propriétaire, Brésil.

P

- PAILLARD-DUCLÉRE (C.-J.), député de la Sarthe, ministre plénipotentiaire.

- PASSY (Fréd.), député de la Seine, membre de l'Institut.
PARANHOS (Alf. da Silva), étudiant, Brésil.
PAULA E SILVA, docteur-médecin, Brésil.
PAULA E SOUZA, propriétaire et planteur à São-Paulo, Brésil.
PECTOR (E.), consul général du Salvador, président de la chambre syndicale du commerce d'exportation.
PEDROZA (Ep.), docteur-médecin, Brésil.
PERO (Rafael), rentier, République Argentine.
PETIT (Dr A.), médecin consultant à Royat (Puy-de-Dôme).
PFEFFEL (BARON DE), de la Banque Parisienne.
PINAULT, député et conseiller général d'Ille-et-Vilaine.
PINHEIRO (A.-A. FERNANDES), ingénieur, délégué du ministère des travaux publics du Brésil en Europe.
PICOT (F.), rentier, un des propriétaires du *Jornal do Comercio* de Rio-de-Janeiro.
PICQ, architecte.
PINA (Mariano), homme de lettres (Portugal).
PINTO-PORTELLA, docteur-médecin à Pernambuco, Brésil.
PRADO (Eduardo da Silva), homme de lettres (São-Paulo, Brésil).
PRINCE (Amédée), secrétaire de la commission franco-brésilienne de l'Exposition de 1889.

R

- RAMOS (Hermano), attaché à la légation du Brésil à Paris.
RENAULT (Léon), sénateur des Alpes-Maritimes, ancien préfet de police.
RICHEBOURG (Besson DE), de la Banque Parisienne.
RODRIGUES SILVA, docteur-médecin, Brésil.
ROSNY (Léon DE), président de l'Alliance scientifique universelle, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
ROUSSEAU (Paul), fabricant de produits chimiques.

- ROY (E.), directeur adjoint honoraire des colonies.
RIO-BRANCO (BARON DE), membre du conseil de S. M. l'Empereur du Brésil, ancien député.
RUIZ ZORRILLA, homme politique, Espagne.

S

- SABOIA (BARON DE), membre du conseil de S. M. l'Empereur du Brésil, Grand de l'Empire, doyen de la Faculté de médecine de Rio de Janeiro, médecin de la Maison Impériale.
SAINT-GEORGES (A. DE), secrétaire de la rédaction de la *Revue du Monde Latin*.
SALOMON, propriétaire (Haïti).
SARMENTO (J.-J. Paes da Silva), ancien président de province au Brésil.
SA VALLE (Silvio de), docteur-médecin, Maragnam, Brésil.
SAXE (S. A. LE PRINCE DOM PEDRO-AUGUSTE DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE), Prince de la Famille Impériale du Brésil.
SCHILLER, journaliste (*Le Temps*).
SILVA-COSTA (A.-A. da), Brésil.
SIMON (Jules), de l'Académie française, sénateur inamovible, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien président du conseil.
SOUZA LEITE, docteur-médecin, Brésil.
SPRENGEL, négociant.
SCHÆLCHER (Victor), sénateur inamovible.

T

- TALBOOM, homme de lettres.
TARDIF-DELORME, architecte.
TEDESCO (A.), négociant de tableaux modernes.
TEDESCO (J.), négociant de tableaux modernes.
TASSY (Alexandre), chef de bureau à l'administration des Finances au Cap-Haïtien.

TIBIRIÇÁ PIRATININGA (João), planteur, São-Paulo, Brésil.

TEFFÉ (BARON DE), contre-amiral de la marine brésilienne, chambellan de S. M. l'Impératrice, Grand de l'Empire, directeur du bureau hydrographique à Rio-de-Janeiro, membre correspondant de l'Académie des Sciences de l'Institut de France.

TEIXEIRA (M.-A.), ingénieur, secrétaire du délégué du ministère des travaux publics du Brésil en Europe.

TEIXEIRA-LOPES (Porfirio), rentier, Brésil.

THIESSÉ (Jules), député de la Seine-Inférieure, ancien ministre plénipotentiaire.

TOVAR DE LEMOS, membre du conseil de S. M. Très-Fidèle, ancien ministre plénipotentiaire.

THORAT (Henri), homme de lettres.

V

VASSELOT (Marquet DE), sculpteur.

VAUDET (Charles), journaliste (*Le Rappel*).

VIEIRA MONTEIRO, secrétaire de la légation impériale du Brésil à Paris.

VILLARD (Théodore), ancien conseiller municipal de Paris.

DE VILLENEUVE-ESCLAPON-VENCE (MARQUIS), rentier.

W

WAGNER (Alexandre), rentier.

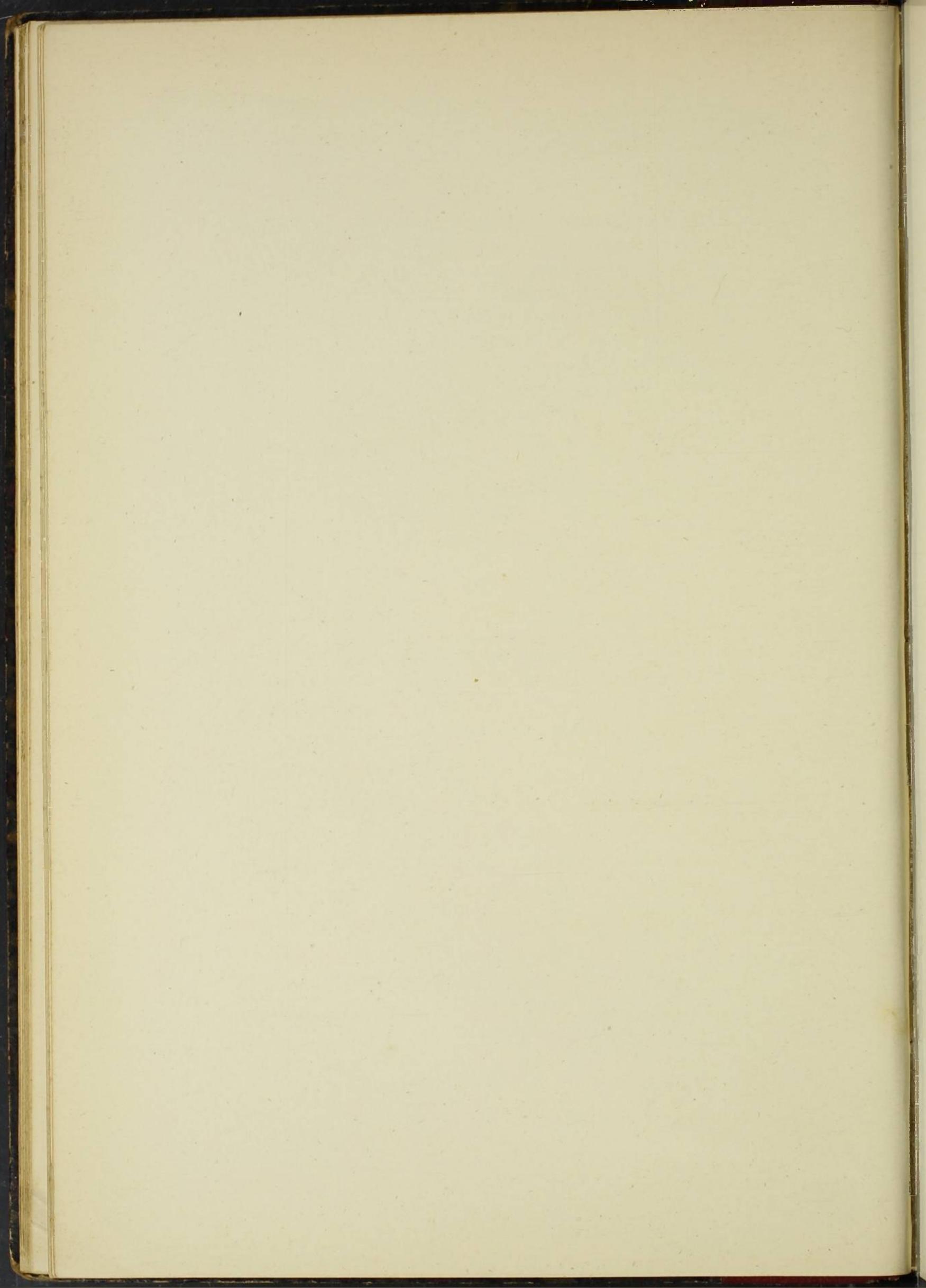
WERBROUCK (E. DE), directeur de la Banque Parisienne.

WIENER (Charles), secrétaire d'ambassade, ancien commissaire du gouvernement français à la commission des réclamations franco-chiliennes.

JOURNAUX

Journal des Débats, Le Temps, Le Figaro, Le Soleil, Le

Matin, L'Événement, Le Gil Blas, Le Voltaire, Le Gaulois, Le Rappel, Le Journal des Économistes, L'Économiste Français, Le Monde Illustré, Agence Havas, Le Brésil, Revue du Monde Latin, A Illustração, Le Nouveau Monde, Paris; La Gironde, de Bordeaux; The Times, de Londres; L'Indépendance Belge, de Bruxelles; Pester Lloyd, de Buda-Pest; Jornal do Commercio, de Rio-de-Janeiro, Gazeta de Noticias, de Rio-de-Janeiro; Cidade do Rio, de Rio-de-Janeiro; Gazeta de Noticias, de Bahia; Correio Paulistano, de São-Paulo.



LE BANQUET

Le banquet a eu lieu le 10 juillet 1888, à huit heures du soir, dans le grand salon des Fêtes de l'Hôtel Continental.

Le nombre des convives était de cent quatre-vingt-seize : cent vingt à la table centrale dont le corps principal formait avec les deux annexes des extrémités un double tau, et trente-huit à chacune des deux tables latérales, parallèles à la première.

Le Comité a eu le regret, très vivement senti par tous ses membres, de ne pouvoir pas, faute de place, accepter près de deux cents adhérents qui se sont présentés les derniers jours, lorsque le local

du banquet et toutes les dispositions de la fête étaient déjà arrêtées.

Le président du banquet, M. le sénateur Schœlcher, avait à sa droite M. le baron d'Arinos (aujourd'hui vicomte d'Arinos), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur du Brésil, et M. Gerville-Réache, député, Président du Comité organisateur; à sa gauche M. Méline, Président de la Chambre des députés, et M. Jules Ferry, ancien Président du Conseil.

En face de M. Schœlcher se trouvait Son Altesse Monseigneur le Prince Dom Pedro Auguste, duc de Saxe, ayant à sa droite MM. Le Royer, Président du Sénat, et Jules Simon, ancien Président du Conseil; à sa gauche M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

Les tables latérales étaient présidées, celle du côté de la galerie, par MM. le baron Boissy d'Anglas, député, et Édouard Prado; celle du côté des fenêtres par MM. de Santa-Anna Nery et Dislère, Conseiller d'État.

La réception des personnages officiels s'est faite dans le Salon Mauresque, celle des autres convives dans le Salon voisin de celui où a eu lieu le banquet.

Sur la table chaque convive a trouvé, à côté de son nom, outre le menu, le programme de la musique dessiné par Berne-Bellecour, et le nom des

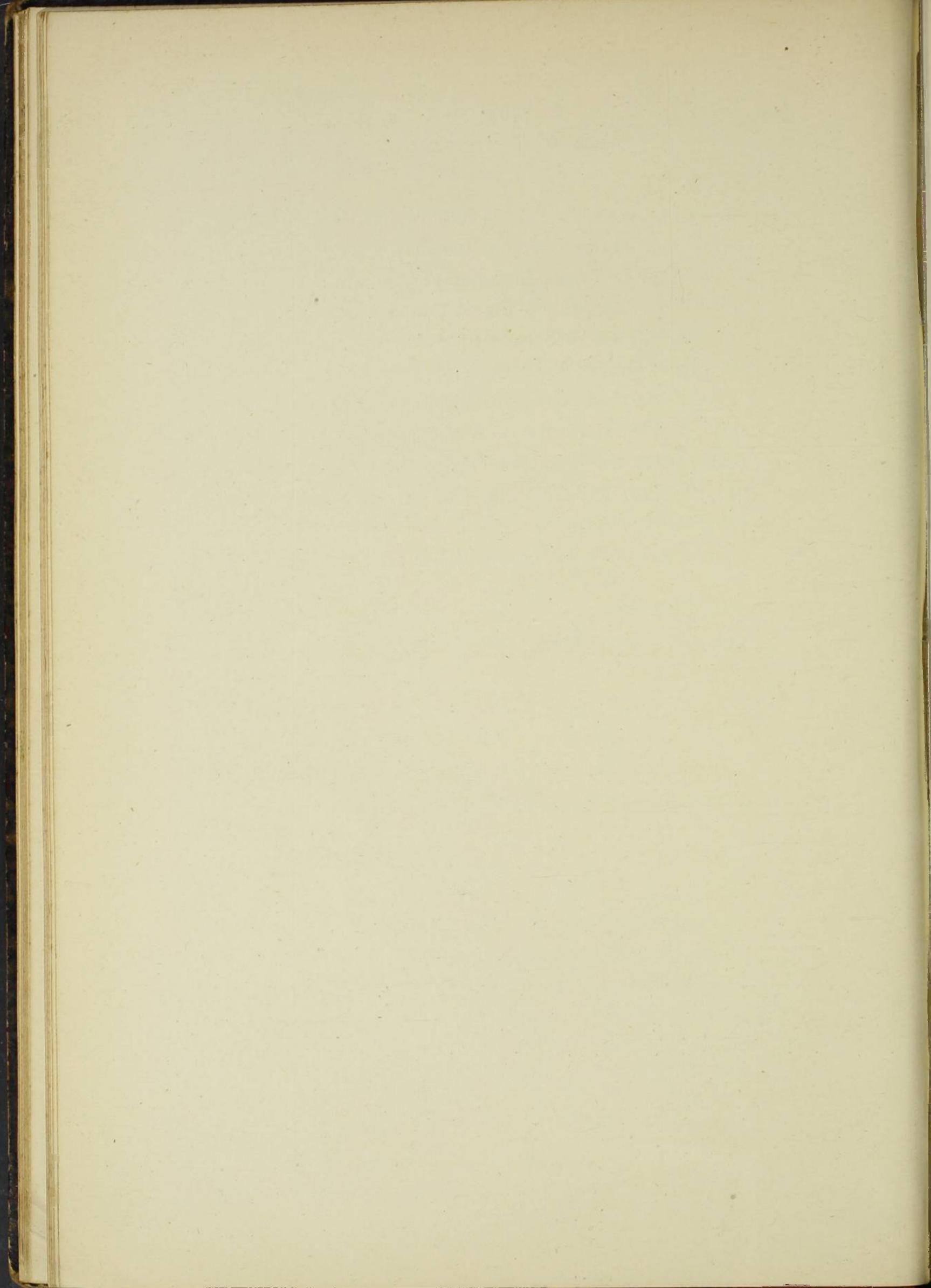
orateurs, un passage de la lettre adressée en 1860 par Victor Hugo aux Brésiliens (1).

Pendant le repas, la conversation, qui a été en général très animée, a été de temps à autre interrompue par les morceaux qu'exécutait la musique du 129^e régiment d'infanterie.

Au dessert, M. Gerville-Réache, au nom du Comité, a donné lecture d'un télégramme de S. M. l'Empereur du Brésil, et de deux lettres, l'une de M. Floquet, Président du Conseil, et l'autre du Cardinal Lavigerie.

M. d'Arinos a ouvert ensuite la série des toasts.

(1) Voir page 7.



Menu du 10 Juillet 1888

POTAGES

Consommé aux Perles du Brésil
Purée d'Écrevisses au Madère

HORS-D'ŒUVRE VARIÉS

RELEVÉ

Saumon Nouveau sauce Rio-Branco

ENTRÉES

Filet de Bœuf à la Régente
Poularde à la Dom Pedro

SORBET A L'ABSINTHE

ROTS

Canetons Truffés sauce Rodrigo Silva
Salade

Rocher de Foies gras à la Gelée

ENTRÊMENTS

Petits Pois à la Française — Bombe João-Alfredo
Gâteau à la Prado

DESSERTS

Corbeilles de Fruits — Bonbons — Petits-Fours

VINS

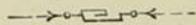
Madère — Haut-Barsac
Médoc en Carafes

Château Calon Ségur — Volnay Santenot
Champagne frappé

Café de Sam-Paulo — Liqueurs

MUSIQUE DU 129^E RÉGIMENT

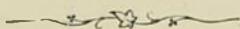
CHEF DE MUSIQUE : SÉVÉNERY



PROGRAMME

1. Air National Brésilien. F. MANOEL DA SILVA.
2. La Marseillaise. ROUGET DE L'ISLE.
3. Ouverture de la *Muette de Portici*. AUBER.
4. La Traviata (fantaisie). VERDI.
5. Primavera PILLEVESTRE.
6. Salvator Rosa. CARLOS GOMES.
7. Faust. GOUNOD.
8. L'Ombre. FLOTOW.
9. Le Bon Bourgeois. SELLENICK.
10. Il Guarany. CARLOS GOMES.
11. Hymne de l'Indépendance Brésilienne. DOM PEDRO I.

ORDRE DES TOASTS



1. M. LE BARON D'ARINOS.
2. M. RENÉ GOBLET.
3. M. VICTOR SCHÆLCHER.
4. M. GERVILLE-RÉACHE.
5. M. DE SANTA-ANNA NERY.
6. M. JULES SIMON.
7. SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE
DOM PEDRO DE SAXE-COBOURG ET
GOTHA.

CÔTÉ DES FENÊTRES.

38 COUVERTS.

P^{te} Dom Pedro.

120 COUVERTS.

M. Schoelcher.

38 COUVERTS.

CÔTÉ DE LA GALERIE.

SALON DE RÉCEPTION.

Télégramme du Comité à Sa Majeste l'Empereur du Brésil.

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU BRÉSIL

Splendide-Hôtel, Aix-les-Bains.

Paris, 10 Juillet, 5 h. du soir.

Le Comité Franco-Brésilien, organisateur du Banquet en l'honneur de l'abolition de l'esclavage, prie Votre Majesté, à l'occasion de cette solennité, qui aura lieu ce soir, de daigner agréer ses félicitations et l'hommage de son respect.

GERVILLE-RÉACHE. — MAMORÉ. — DANTAS. —
BOISSY-D'ANGLAS. — ESTRELLA. — HANOTAUX.
— PAILLARD-DUCLÉRE. — EDUARDO PRADO. —
AUGUSTE. — SANTA-ANNA NÉRY.

*Télégramme de S. M. l'Empereur du Brésil, d'Aix-les-Bains,
le 10 Juillet, en réponse au télégramme du Comité franco-
brésilien :*

(Fac-similé)

*Merci ! Je prends cordialement une
vive part à cette fête pour un acte
qui honore tant ma patrie*

J. Pedro d'Alcantara

CABINET
DU
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, le 10 Juillet 1888.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Jusqu'au dernier moment j'ai espéré pouvoir me rendre au banquet que vous avez organisé pour célébrer l'abolition définitive de l'esclavage au Brésil. Malheureusement les occupations de cette semaine si chargée me retiennent.

Je ne puis répondre, comme je l'aurais voulu, à votre appel, mais je serai de cœur avec vous, et de cœur j'applaudis à votre généreuse initiative et aux discours éloquents qui seront prononcés en l'honneur de la grande cause qui vient de triompher au Brésil et des hommes qui ont accompli une réforme dont l'humanité se réjouit.

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec mes excuses, l'expression de mes sentiments fraternels.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

FLOQUET

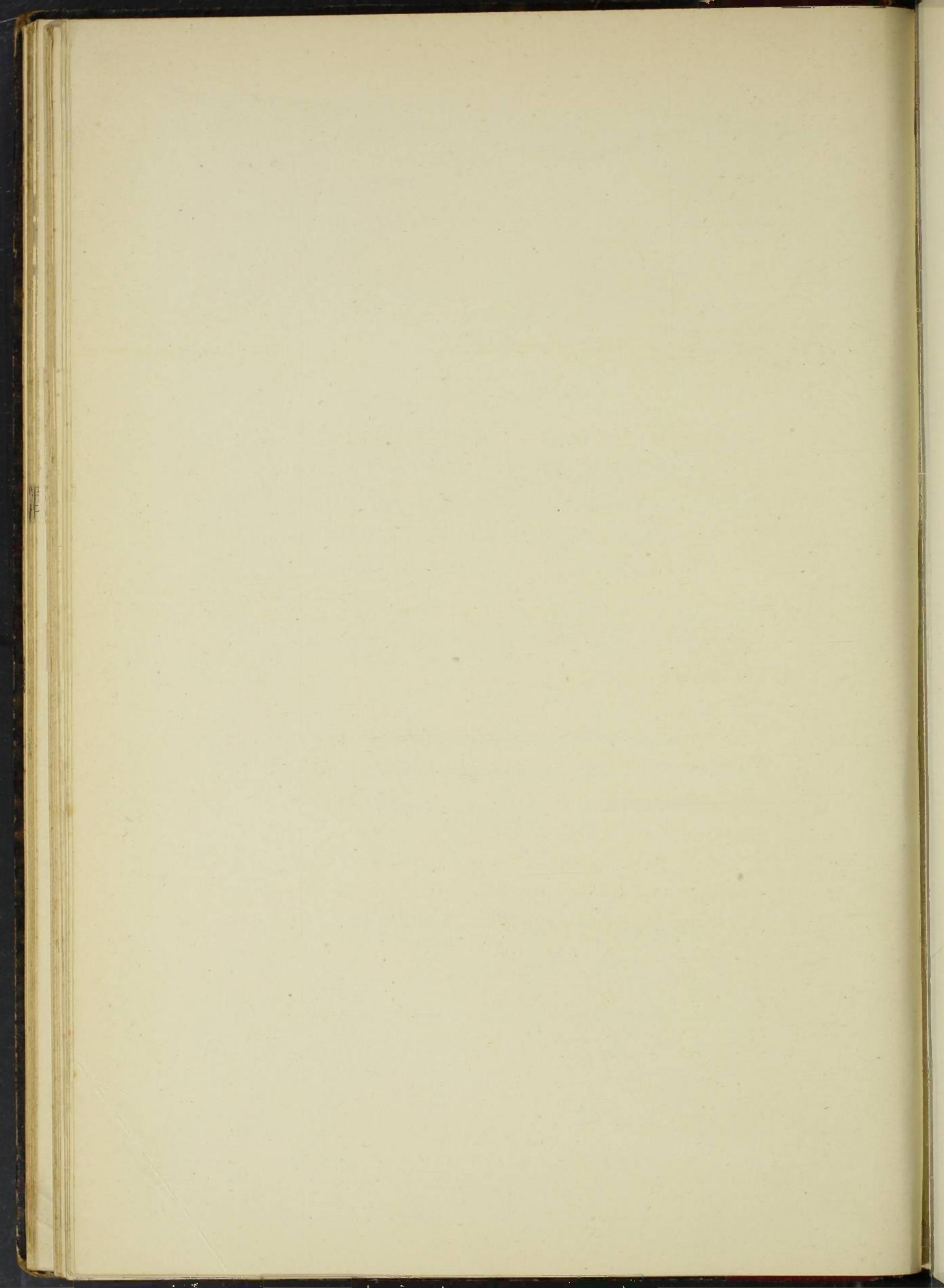
A M. Gerville-Réache, député, président du Comité franco-brésilien.

Paris, le 5 Juillet 1888.

J'ai toujours admiré et aimé votre grand Empire, je l'aime plus encore après l'acte si noble et si généreux accompli par lui. J'aurais donc été très heureux de le célébrer avec vous; mais, à mon grand regret, je serai ce jour-là absent de Paris, et je ne puis me rendre à votre aimable invitation.

Je vous prie donc d'agréer mes excuses et de vouloir bien, avec l'expression de ma reconnaissance, recevoir celle de mes sentiments les plus distingués.

✠ CH. CARDINAL LAVIGERIE.



TOAST

DE

M. LE BARON DE ARINOS¹

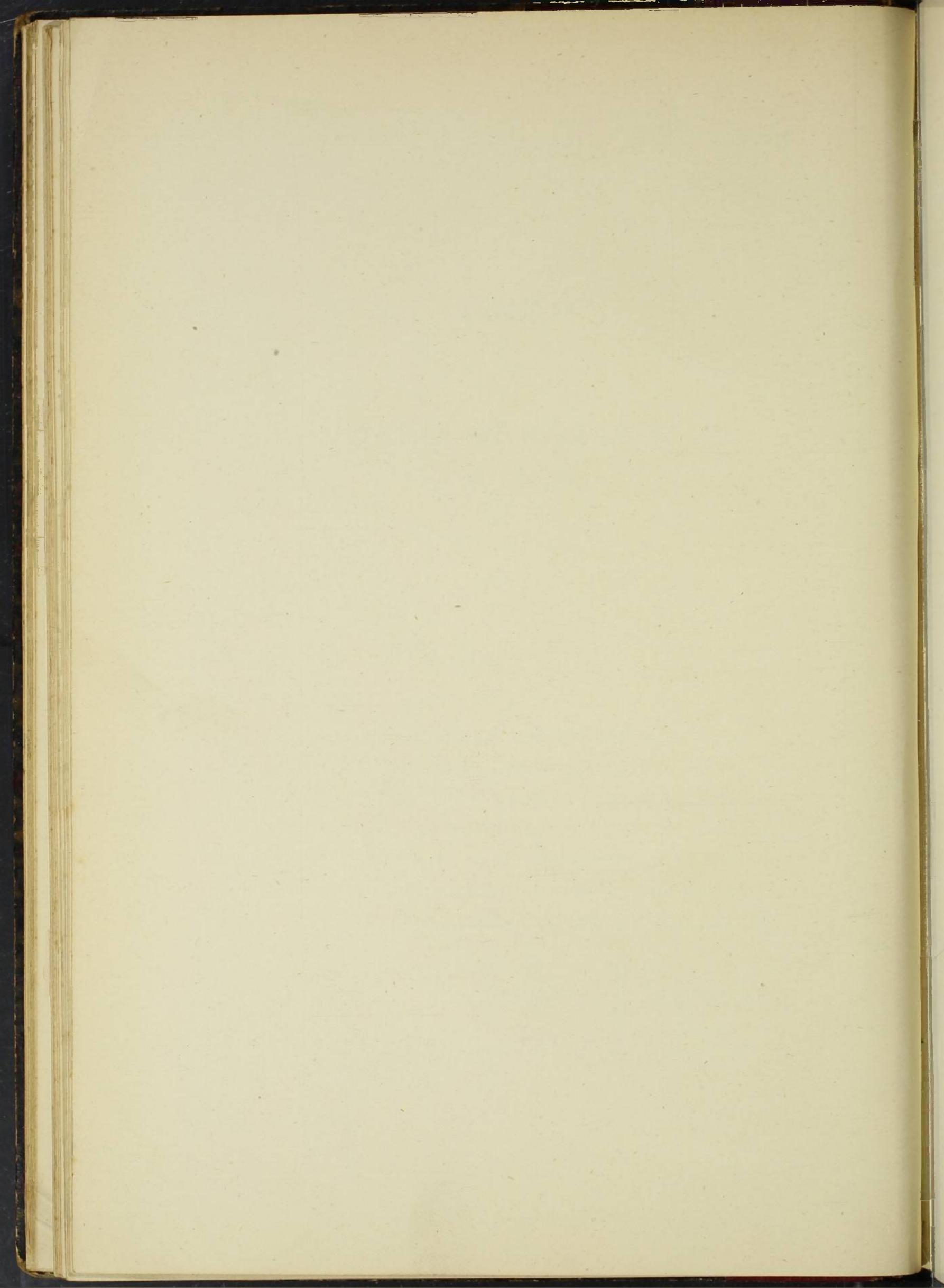
MINISTRE DU BRÉSIL

MESSIEURS,

Je suis sûr d'interpréter les sentiments de mon pays, de son gouvernement et des Brésiliens ici présents en portant un toast à la nation française, représentée par l'homme illustre en qui nous honorons le premier magistrat de France.

Je bois au Président de la République Française,
M. Carnot! (*Longs Applaudissements.*)

1. Aujourd'hui vicomte de Arinos.



TOAST

DE

M. GOBLET

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉPUTÉ

MESSIEURS,

Je remercie les honorables organisateurs de ce banquet d'avoir bien voulu y convier le ministre des affaires étrangères du gouvernement français; je les remercie surtout de la faveur qu'ils m'ont faite en m'offrant de porter ici la santé du souverain auguste, à qui revient l'honneur de la grande loi d'émancipation que nous célébrons aujourd'hui.

En effet, Messieurs, l'acte du 13 mai 1888, qui a définitivement aboli l'esclavage au Brésil, est dû,

pour une grande part, à l'inspiration personnelle et à l'action persévérante de l'empereur Dom Pedro. Il en avait fait le but de sa vie tout entière. Dès 1850, une première loi décidait la suppression de la traite des noirs au Brésil; vingt ans après, en 1871, une loi nouvelle ordonnait que, désormais, il ne naîtrait plus aucun enfant esclave au Brésil. (*Applaudissements.*)

Mais ce n'était pas assez de libérer les générations futures, il fallait aussi affranchir les pères et les mères, et c'est cette généreuse pensée que la Princesse Impériale Régente, émule de son père, a pu réaliser enfin cette année même, par un acte qui lui a valu le nom glorieux d'*Isabel a Redemptora*. (*Nouveaux applaudissements.*)

Comment pourrais-je mieux louer une semblable mesure qu'en citant les paroles que la Princesse Régente adressait, quelques jours avant le vote de la loi, à notre ministre au Brésil (1), et que celui-ci m'a transmises d'après ses souvenirs?

« Oui, disait la Princesse, je sais que le planteur dit : Mes esclaves sont une propriété aussi légitime et aussi inviolable qu'un champ ou une maison, car je les ai achetés ou reçus en héritage, sous la garantie de la loi. Mais l'esclave dit : Aucune loi ne

(1) Le comte Amelot de Chaillou.

peut donner à l'homme la propriété de l'homme; la loi n'est que la sanction de la justice, et aucune conscience humaine ne peut légitimer l'esclavage, car nul n'est obligé d'accepter une loi qui le prive des droits donnés par la nature. Pour moi, cette loi a trop duré; je la trouve inique et je la brise, sous ma responsabilité, devant ma conscience et devant Dieu. » (*Applaudissements prolongés.*)

Belles et nobles paroles, Messieurs, que vous avez raison de saluer de vos applaudissements, et qui trouveront un écho dans le cœur de tous les amis de l'humanité, surtout dans le vôtre, notre cher et vénéré doyen, Monsieur Schœlcher, de qui l'on peut dire aussi que l'existence tout entière a été vouée à cette pensée : l'émancipation des races déshéritées; paroles victorieuses, qui ont définitivement assuré la libération de près de deux millions de créatures humaines; paroles puissantes, car elles ont vaincu les dernières résistances et ont fait accueillir avec enthousiasme la loi libératrice par ceux-là mêmes dont elle pouvait léser les intérêts.

Le ministre de France, me rendant compte, quelques jours après, de la séance de la Chambre des Députés où la loi fut votée par acclamation, m'écrivait que des jonchées de fleurs avaient été répandues du haut des tribunes dans l'hémicycle de

la Chambre, envahie par une foule en délire, que le président du conseil avait pu à grand'peine se dérober à l'ovation qui lui était faite; et notre ministre, gagné lui-même par l'enthousiasme universel, terminait sa lettre en disant : « La date de l'émancipation sera la plus mémorable de l'histoire du Brésil. Cette page de ses annales aura été écrite par la Nation tout entière, dans l'union intime du Peuple, du Parlement et de la Couronne ». (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, si le grand acte que je viens de rappeler mérite ces acclamations, le souverain qui l'a inspiré a d'autres titres encore à nos hommages. Il n'a pas seulement affranchi les corps. Durant tout son règne, il a travaillé à l'émancipation des intelligences par le développement de l'instruction publique. Je n'en veux citer qu'une preuve. Vous la trouverez, comme moi, j'en suis sûr, bien touchante.

Il y a vingt ans, en 1870, à la suite de la guerre du Paraguay, comme on voulait lui élever une statue, il écrivit à son ministre de l'intérieur et de l'instruction publique pour demander que l'argent de la souscription fût employé à la construction des écoles. (*Bravo! Bravo!*)

Comment un prince aussi libéral et d'un esprit aussi éclairé n'aurait-il pas été l'ami de la France? En effet, à toutes les époques de sa vie, l'Empereur

Dom Pedro nous a donné des témoignages d'estime et de sympathie. A diverses reprises, au cours de ses voyages dans l'ancien et dans le nouveau monde, il nous a visités; mais depuis un an il était presque devenu notre hôte, nous revenant après nous avoir quittés, comme si ses préférences le ramenaient invinciblement vers nous, étudiant avec une curiosité infatigable et passionnée les œuvres et les institutions de la France, notre industrie, nos monuments, nos arts, nos lettres, nos savants, nos littérateurs, nos artistes, nos hommes politiques, tous ceux enfin qui sont l'honneur de ce pays.

Personne, en France, n'a oublié comment, il y a dix ans, ce grand souverain d'un grand Empire venait saluer dans sa demeure cet autre souverain, Victor Hugo, dont vous avez pu lire tout à l'heure les paroles mémorables adressées en 1850 aux Brésiliens. (*Applaudissements.*)

Et comment pourrions-nous ne pas nous souvenir qu'à son dernier voyage encore, il prenait plaisir à assister aux séances de notre Institut national, montrant par là qu'il croyait ajouter à l'éclat de sa couronne en y joignant le titre de membre de l'Institut de France? (*Bravo! Bravo!*)

A notre tour, nous nous félicitons d'avoir cette occasion de lui témoigner notre respect. La République Française, très fière d'elle-même, en dépit

des attaques, des méfiances et des jalousies auxquelles elle est souvent en butte, sait aussi honorer et aimer les souverains qui lui rendent justice. (*Vive approbation.*) Elle admire par-dessus tous les autres ceux qui se sont donné pour tâche d'être les bienfaiteurs de leurs peuples et qui cherchent la gloire dans les œuvres de paix, de progrès et de civilisation. (*Nouvelles et plus vives marques d'approbation.*)

C'est à ce titre que je porte respectueusement la santé de Sa Majesté Dom Pedro II, Empereur Constitutionnel du Brésil. Et puisque nous avons l'honneur de le voir représenté ici non pas seulement par M. le baron d'Arinos, le Ministre si distingué, et si aimé dans notre pays, qui est en face de moi, mais encore par un Prince issu de son sang et que les mêmes sentiments généreux animent, c'est à lui que je m'adresse, et je prie Son Altesse de transmettre à son illustre aïeul nos hommages et nos vœux.

Puisse le climat bienfaisant de notre pays de France achever de lui rendre bientôt toutes ses forces et lui permettre d'aller par delà les mers recueillir les bénédictions de son peuple, et de ceux-là surtout à qui il a rendu le plus précieux de tous les biens, la liberté! (*Applaudissements prolongés.*)

TOAST

DE

M. SCHOELCHER

SÉNATEUR

MESSIEURS,

Permettez-moi, en me levant, de remplir un devoir de gratitude ; permettez-moi de remercier le Comité franco-brésilien de la faveur qu'il m'a faite en m'appelant à occuper cette place. C'est un grand honneur de présider une réunion où je vois tant de personnalités considérables, et j'ai besoin de dire que je le prise aussi haut qu'il mérite de l'être.

Messieurs, je porte un toast à la Nation Brésilienne! (*Applaudissements.*)

Le vote de la Chambre des Députés et du Sénat du Brésil qui abolit l'esclavage dans ce grand Empire de l'Amérique du Sud est une nouvelle victoire de la civilisation sur la barbarie, de la raison, de la philosophie, de la force morale sur la force brutale; c'est une nouvelle consécration donnée au principe de l'inviolabilité du droit de l'homme à la possession de soi-même. (*Bravos.*)

Quiconque a le respect de la dignité humaine, quiconque a le souci de l'amélioration du sort de ses semblables, bénit aujourd'hui le Brésil de l'acte de haute moralité qu'il vient d'accomplir.

Les voies du progrès social ont été trop souvent ensanglantées par la résistance qu'il rencontre. Glorifions le Brésil d'avoir échappé à cette fatalité par des sentiments élevés qui honorent sa population tout entière. (*Applaudissements.*)

En effet, Messieurs, le vote de la Chambre des Députés, le vote mémorable du 10 mai 1888 qui affranchit cinq cent mille esclaves d'une *valeur vénale* de plus de deux milliards, a été rendu à l'unanimité (moins 9 voix). Les passions politiques avaient fait trêve; il n'y avait plus dans cette assemblée qu'un seul parti, celui de l'abolition immédiate de l'esclavage; et trois jours après, le 13 mai, le Sénat, aussi noblement inspiré, était de même unanime (moins 5 voix) pour ratifier

la belle résolution de la Chambre des Députés.

Or, il faut qu'on le sache : les deux Chambres n'ont fait que donner une sanction légale à l'œuvre que les maîtres eux-mêmes, d'accord avec l'opinion publique, avaient magnifiquement commencée. Ce sont les maîtres, on peut le dire avec assurance, — oui, ce sont les maîtres, — qui au Brésil ont eu l'honneur d'abolir l'esclavage. (*Très bien! très bien!*) Déjà en 1884 ceux de la province de Ceara et de celle de l'Amazonas avaient tous libéré leurs esclaves d'une manière absolue, inconditionnelle. Ainsi l'avaient toujours demandé M. Patrocinio et M. Nabuco, dont l'active et persévérante propagande mérite d'être rappelée. C'est même le large mouvement émancipateur soulevé au sein de la province de Saint-Paul par un philanthrope éminent, M. Antonio Prado, qui détermina le vote empressé des deux Chambres législatives. (*Applaudissements.*)

Bien des choses, Messieurs, se sont passées au Brésil, dans cette évolution suprême, qui exciteront l'admiration universelle quand elles seront connues. Des planteurs possédant jusqu'à mille esclaves, les ont volontairement, spontanément émancipés du jour au lendemain (*Bravos*); ils rivalisaient d'ardeur à se dépouiller de l'affreux héritage qu'ils tenaient du passé. Enfin, la Princesse Régente, dona Izabel, a mêlé toute la grâce d'une

femme à ces braves élans de réparation et de justice; elle manifestait depuis longtemps la touchante impatience d'avoir à signer la loi de liberté générale, et elle l'a signée, sans vouloir attendre au lendemain, dans la soirée même du 13 mai. (*Applaudissements.*)

C'est donc avec pleine raison que je le disais tout à l'heure, que j'ai bonheur à le répéter : si cinq cent mille de nos frères noirs, qui n'étaient hier aux mains de leurs maîtres que des outils vivants, sont rentrés aujourd'hui dans la jouissance de tous les droits des êtres humains, sans condition, sans restriction, s'ils sont redevenus des hommes, c'est à la Nation Brésilienne tout entière qu'ils le doivent. (*Applaudissements.*) Messieurs, je dis, et tous les Français qui m'entendent crieront avec moi : Honneur, trois fois honneur à la Nation Brésilienne! (*Longs applaudissements.*) Elle vient de se mettre au rang des peuples les plus éclairés. (*Bravos.*) Elle s'est acquis la sympathie, l'admiration de tout le monde civilisé. (*Nouveaux applaudissements.*) Elle a fait un énorme sacrifice d'intérêts matériels à l'idée, à l'amour du bien. Sa purification est opérée, et n'a pas coûté une larme ni une goutte de sang. (*Marques d'approbation.*) Loin de là, elle a été acclamée, c'est un fait avéré, d'un bout à l'autre du pays avec enthousiasme.

Voilà, Messieurs, ce que nous célébrons dans notre banquet, une véritable fête pour tous les cœurs bien placés. Que la Nation Brésilienne y voie un hommage que nous rendons à son acte libérateur; que lui rend, puis-je dire, la France. Car la France est représentée ici par M. Goblet, le Ministre des Affaires Étrangères de la République Française; par M. Leroyer, le Président de notre Sénat; par M. Méline, le Président de notre Chambre des Députés; et si nous avons le regret de ne pas voir à côté d'eux M. Floquet, le Président du Conseil, c'est qu'il est légitimement retenu ailleurs.

Et à ce propos, Messieurs, qu'il me soit permis de le dire, s'il est un peuple où la grande et pacifique révolution qui vient d'illustrer le Brésil devait avoir un retentissement plus particulièrement sympathique, c'est la France, c'est notre pays auquel revient l'honneur d'avoir porté le premier coup à l'esclavage par le glorieux décret de la Convention du 4 février 1794, d'avoir été la première nation du monde moderne qui a aboli l'esclavage dans ses possessions d'outre-mer. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Je le rappelle encore avec un orgueil patriotique, comme je l'ai fait plus d'une fois, parce que nous l'oublions trop nous-mêmes. Wilberforce, dont le nom immortel est toujours cité, même chez nous,

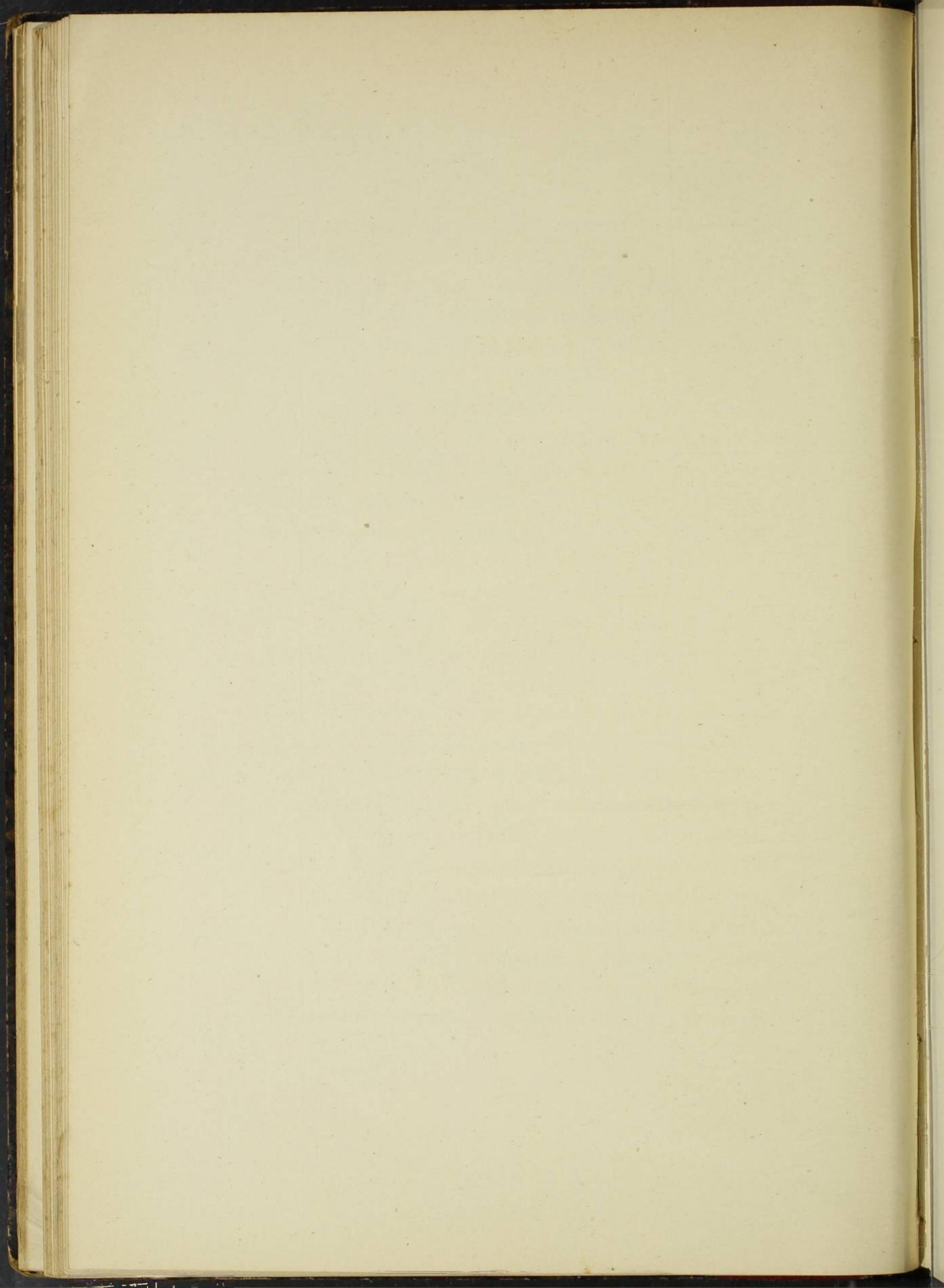
comme celui du prototype de l'abolitioniste, avait été précédé dans sa noble carrière par les Brissot, les Grégoire, les Larochehoucauld, les Condorcet, les Lafayette et d'autres fondateurs, à Paris, de la *Société des Amis des Noirs*; — si bien que Wilberforce, dans ses discours à la Chambre des Communes, reprochait souvent à l'Angleterre de ne pas suivre l'exemple donné par la France, que nos voisins appelaient la « Nation impie ».

Messieurs, le XIX^e siècle, qui a déjà tant de beaux fleurons à sa couronne, en aura un autre des plus précieux. L'histoire dira qu'il a vu achever, dans toute l'Europe et dans toutes les Amériques, l'abolition de l'esclavage, la plaie sociale la plus honteuse, le mal le plus grand que les Sociétés anciennes et modernes se soient fait à elles-mêmes. (*Très bien! très bien!*) Mais, Messieurs, la réparation due à l'humanité n'est pas complète. Il reste, hélas! beaucoup à faire. L'homicide traite des noirs poursuit son cours avec toutes ses cruautés, toutes ses horreurs pour alimenter les marchés de créatures humaines de l'Égypte, du Soudan, de la Turquie, de la Perse; et la pensée seule de la multiplicité de crimes que représente un esclave noir fait frissonner. Chacun de ceux que la traite arrache au continent africain coûte la vie à une centaine, — ce chiffre n'est pas exagéré, — à une centaine

d'hommes, de femmes, d'enfants, qui périssent dans les chasses à l'homme, dans les razzias, dans les guerres uniquement entreprises pour se procurer des victimes à vendre, — sans compter celles qui meurent de fatigue, de privations ou sous le bâton durant le long trajet qu'elles ont à faire avant d'arriver à la côte, — sans compter non plus celles qui expirent dans la cale des navires négriers, que Mirabeau appelait des tombes ambulantes. (*Sensation.*)

C'est donc maintenant vers l'Égypte, la Turquie et la Perse que les amis de l'humanité ont le devoir de tourner leurs efforts. Puissent les gouvernements honnêtes se liguier pour obtenir que ces États renoncent à leur hideux commerce de chair humaine, et puissent-ils mettre ces États, s'ils persistaient, au ban des peuples civilisés! (*Très bien! très bien!*) Ils ne sont pas criminels seulement envers les malheureux qu'ils asservissent; ils sont criminels envers tout le genre humain, car il y a une solidarité étroite entre tous ses membres. Je ne crains pas de le dire : aussi longtemps qu'il restera un esclave sur la terre, son avilissement sera une injure permanente faite à la dignité de l'espèce humaine tout entière. Ne cessons donc pas de travailler à l'abolition de l'esclavage, où que ce soit qu'il existe encore.

Messieurs, levons nos verres : A la gloire de la Nation Brésilienne! (*Vifs applaudissements.*)



TOAST

DE

M. GERVILLE-RÉACHE

DÉPUTÉ

MESSIEURS,

Je me sens profondément ému d'avoir à porter la parole après les discours que vous venez d'entendre. Je quitterai, pour ce soir, si vous le voulez bien, le spectacle affligeant des pays où l'esclavage cause les malheurs que vous signalait tout à l'heure M. Schœlcher, et qui ne sont, hélas ! que trop réels, et je vous ramènerai à la joie qui doit nous animer en ce moment. La pensée qui nous a réunis est une pensée de solidarité humaine. Nous avons

voulu honorer le Brésil et fêter les malheureux qu'il vient d'arracher à la servitude. (*Très bien! très bien!*)

Comme vous le rappelait tout à l'heure notre illustre président, le 8 mai dernier, la Chambre des Députés brésilienne était saisie d'un projet de loi proclamant la libération immédiate et sans indemnité des esclaves de l'Empire. Le 10, la loi était votée par la Chambre, et le 13 par le Sénat. Le même jour, la Princesse Régente, dona Izabel, la promulguait et la rendait exécutoire. Le Brésil, qui avait souffert de l'esclavage pendant plus de deux siècles, rendait, en un jour, la liberté définitive aux malheureux qui étaient restés dans la servitude pendant de trop nombreuses années. Le 13, au matin, il y avait encore, dans l'empire, cinq à six cent mille esclaves; le soir, tous étaient libérés et il n'existait plus que des hommes libres. Que dis-je? il y avait plus que des hommes libres, car la loi faisait des anciens esclaves, des nouveaux affranchis, des citoyens brésiliens.

Messieurs, la France ne pouvait pas rester indifférente en présence d'une aussi belle et aussi éclatante action. La France aime les belles actions des autres nations, elle s'en réjouit, elle les admire, elle s'en montre fière, comme si elle y trouvait sa part de gloire et de mérite. (*Très bien! très bien!*)

L'intérêt que porte la France à l'abolition de l'esclavage au Brésil est de tradition dans notre pays. Je ne veux pas remonter trop loin ; mais, dès 1867, les hommes les plus marquants de la France libérale pétitionnaient déjà en faveur de la libération des esclaves du Brésil. La grande voix de Victor Hugo s'est plus d'une fois élevée pour demander l'abolition de l'esclavage au Brésil, et, tout à l'heure, je trouvais à ma place, déposé par une main pieuse, l'extrait d'une lettre dans laquelle le grand poète sollicitait de Sa Majesté l'Empereur du Brésil l'émancipation des esclaves (1).

Il y a quatre ans, l'un des plus fervents abolitionistes du Brésil réunissait dans un banquet

(1) L'illustre président du Comité organisateur du banquet a pensé que la lettre adressée par Victor Hugo aux Brésiliens s'occupait de l'esclavage. C'est là une erreur que nous croyons devoir signaler. Le grand poète n'a écrit sur cette question au Brésil que la lettre du 25 mars 1884, au moment de l'affranchissement des esclaves de la province de Ceará (Voir page 123). Le seul document d'origine européenne adressé à l'Empereur pour lui demander l'émancipation totale est la lettre du Comité français d'émancipation, en date de juillet 1866. Elle portait les signatures suivantes : *duc de Broglie, Guizot, Laboulaye, A. Cochin, Andaluç, Borsier, prince de Broglie, Gaumont, Léon Lavedan, Henri Martin, comte de Montalembert, Henri Moreau, Édouard de Pressensé. Wallon, Eug. Yung.* Cette lettre est arrivée au mois d'août 1866, et déjà, quelques mois auparavant, le 23 janvier, un homme d'État brésilien, *Pimenta-Bueno, marquis de Sam Vicente*, avait présenté à l'Empereur des projets pour l'émancipation graduelle des esclaves, que le ministère soumit à l'examen du Conseil d'État le 17 février 1866. Voir plus loin l'historique de cette question, par M. E. LEVASSEUR, de l'Institut.

quelques-uns d'entre nous avec d'autres Français et d'autres Brésiliens, et, au moment même où nous célébrions cette fête de la liberté, l'une des plus grandes provinces de l'Empire du Brésil, le Ceará, émancipait tous ses esclaves. Ce soir-là, c'était le 25 mars 1884, nous avons levé le verre en buvant à l'abolition complète de l'esclavage du Brésil. Quatre ans se sont écoulés, — il est vrai que ce sont quatre siècles pour les esclaves; — nos vœux sont exaucés; le Brésil est purifié de l'esclavage et l'odieuse institution se trouve par là même définitivement chassée du nouveau continent. (*Bravos et applaudissements.*)

Malheureusement, comme vous le rappelait notre honorable président, elle a encore de vastes repaires en Asie et en Afrique; c'est là que la civilisation doit dorénavant la poursuivre, c'est là qu'elle doit à l'avenir diriger ses coups contre ses funestes effets, afin de réaliser cette parole de notre grand poète: « Avant la fin du siècle, l'esclavage aura disparu de la terre. »

Messieurs, nous avons tenu à souligner la date du 13 mai, qui devient désormais une date mémorable dans l'histoire de la civilisation et de l'humanité. Nous avons voulu que tout ce que la France a de grand dans le monde de la pensée, de la politique et des affaires fût représenté ici, sans distinc-

tion de parti, afin que ce fût la France qui fêtât le Brésil. Nous avons pensé qu'il ne fallait rien moins pour honorer dignement la grande nation latine et la grande œuvre qu'elle vient d'accomplir. (*Applaudissements.*)

Messieurs, à côté de ces Français, dont beaucoup sont des citoyens illustres, nous avons réuni ce que la colonie brésilienne compte de plus élevé, de plus généreux et de plus éminent à Paris. Nous avons le bonheur d'avoir au milieu de nous Monseigneur Dom Pedro, prince du sang, petit-fils de l'Empereur, qui a tenu à répondre à notre invitation et qui a bien voulu prendre part à notre fête, qui devient la sienne. (*Vifs applaudissements.*)

Je bois à sa santé et à la prospérité de la belle colonie brésilienne, à laquelle il appartient. Je les prie, au nom des Français ici présents, d'exprimer à leurs compatriotes, quand ils seront de retour dans leur patrie, les sentiments d'estime et de fraternelle cordialité qui unissent les Français aux Brésiliens. (*Marques d'unanime approbation.*)

Au nom du Comité franco-brésilien, qui m'a fait l'insigne honneur de me confier sa présidence, j'associe à cette santé les Français illustres qui ont bien voulu répondre à notre appel. Je porte leur santé et je bois à notre illustre président Schœlcher... (*Applaudissements.*) Oh! je ne dirai pas de

bien de vous, mon cher président, car mon cœur déborderait. Je me borne à boire à votre santé et à la santé de tous les Français illustres qui vous entourent. (*Bravo ! bravo !*) Je forme le souhait qu'aucun de vous ne sorte de ce monde avant d'avoir vu la victoire complète et définitive de la liberté sur la servitude. (*Double salve d'applaudissements.*)

TOAST

DE

M. F. DE SANTA-ANNA NERY

MESSIEURS,

Au nom de mes compatriotes ici présents, je vous apporte le salut reconnaissant de la colonie brésilienne de Paris.

C'est pour nous un honneur inoubliable que de voir, associés à notre joie, quelques-uns des hommes illustres que nous avons appris à aimer dans notre lointain pays, alors qu'ils combattaient ici pour l'idée généreuse qui a définitivement triomphé là-bas, il y a deux mois.

Dans la voie rude et âpre qu'il nous a fallu par-

courir avant d'arriver aux sommets éclairés où, dans la journée fatidique du 13 mai 1888, nous avons retrouvé des frères asservis depuis si longtemps... (*Applaudissements*), où nous les avons retrouvés pour en faire nos égaux, pour les rendre citoyens au même titre que nous... (*Applaudissements*), à travers ce douloureux calvaire qui nous a menés au royaume de la justice par le large chemin de la libération immédiate, inconditionnelle et sans indemnité... (*Applaudissements*), les encouragements du monde civilisé ne nous ont pas manqué. Aujourd'hui que l'édifice a reçu son couronnement définitif, vous nous permettrez d'en mesurer les proportions grandioses et d'en louer tous les ouvriers.

Ah! certes, l'œuvre a été longue! Depuis que nous avons cessé d'être une simple colonie pour devenir une nation indépendante, pas un seul jour ne s'est écoulé sans que nous ayons fait quelque effort louable pour arracher de nos épaules la tunique de Nessus que l'Europe y avait jetée. L'honorable M. Victor Schœlcher, le vieux lutteur qui, avant de s'endormir, entouré des bénédictions d'une race opprimée, a eu le bonheur de voir affranchis les noirs du monde entier, ses protégés, l'honorable M. Victor Schœlcher vous résumait tout à l'heure, à grands traits, l'histoire de cette campagne

de plus de soixante ans, qui a abouti à la libération complète. Ce qu'il n'a pas pu vous dire, — car il faut avoir vu de près ces combats homériques pour en apprécier les péripéties gigantesques, — c'est la générosité qui, de part et d'autre, a présidé à toute cette lutte et qui est tout entière à la gloire de notre pays. (*Très bien! très bien!*) Car, au Brésil, Messieurs, nous avons subi l'esclavage; nous ne l'avons jamais aimé; nous ne l'avons jamais défendu... (*Applaudissements*), et ceux qu'on a appelés parmi nous les esclavagistes n'ont jamais réclamé qu'un délai de quelques années.

Aussi, tous, tant que nous sommes, avons-nous le droit d'être fiers d'une réforme que tous réclamaient avec plus ou moins d'impatience.

Vous aussi, Messieurs, vous pouvez réclamer pour vous la gloire qui rejaillit de cet acte retentissant.

Cette victoire, en effet, est celle de tous les penseurs de notre temps. Dans l'œuvre de nos hommes d'État, dans leur sage méthode pour résoudre ce redoutable problème, dans leurs premiers tâtonnements, dans leur marche prudente du début, dans la hardiesse finale de leurs conceptions, vous tous, qui nous avez apporté ici, ce soir, l'honneur de votre présence, vous reconnaîtrez aisément une bonne partie de vos idées humanitaires, de vos

doctrines économiques et de vos revendications libérales. (*Applaudissements.*)

Il y a entre *Eusebio de Queiroz*, dont l'énergie impitoyable a réussi à réprimer la traite; — il y a entre *Rio-Branco*, le grand homme qui a remplacé le vieux droit romain : *partus sequitur ventrem*, par le nouveau droit américain : *partus non sequitur ventrem*; — il y a entre *João Alfredo*, *Antonio Prado* et *Rodrigo da Silva*, qui ont eu le bonheur d'attacher leurs noms à la loi que nous fêtons; — il y a, dis-je, entre tous ces hommes et les abolitionnistes de tous les temps et de tous les pays une parenté de cœur et d'esprit qui doit vous rendre heureux de notre œuvre, votre œuvre. (*Applaudissements.*)

Et, de même qu'il y a bientôt un siècle, pendant la nuit du 4 août, dans un élan d'enthousiasme sublime, les trois ordres qui composaient votre ancien régime ont immolé leurs privilèges, — de même, chez nous, dans la mémorable journée du 13 mai, l'union de tous les citoyens et l'abnégation des planteurs eux-mêmes ont permis au Brésil démocratique d'assister à ce spectacle rare : des chefs conservateurs, fortifiés par les applaudissements de libéraux tels que *Dantas*, soutenus par la voix d'abolitionnistes intransigeants tels que *Nabuco* et *Patrocinio*, promulguant la charte de li-

berté d'un demi-million d'hommes! (*Applaudissements.*)

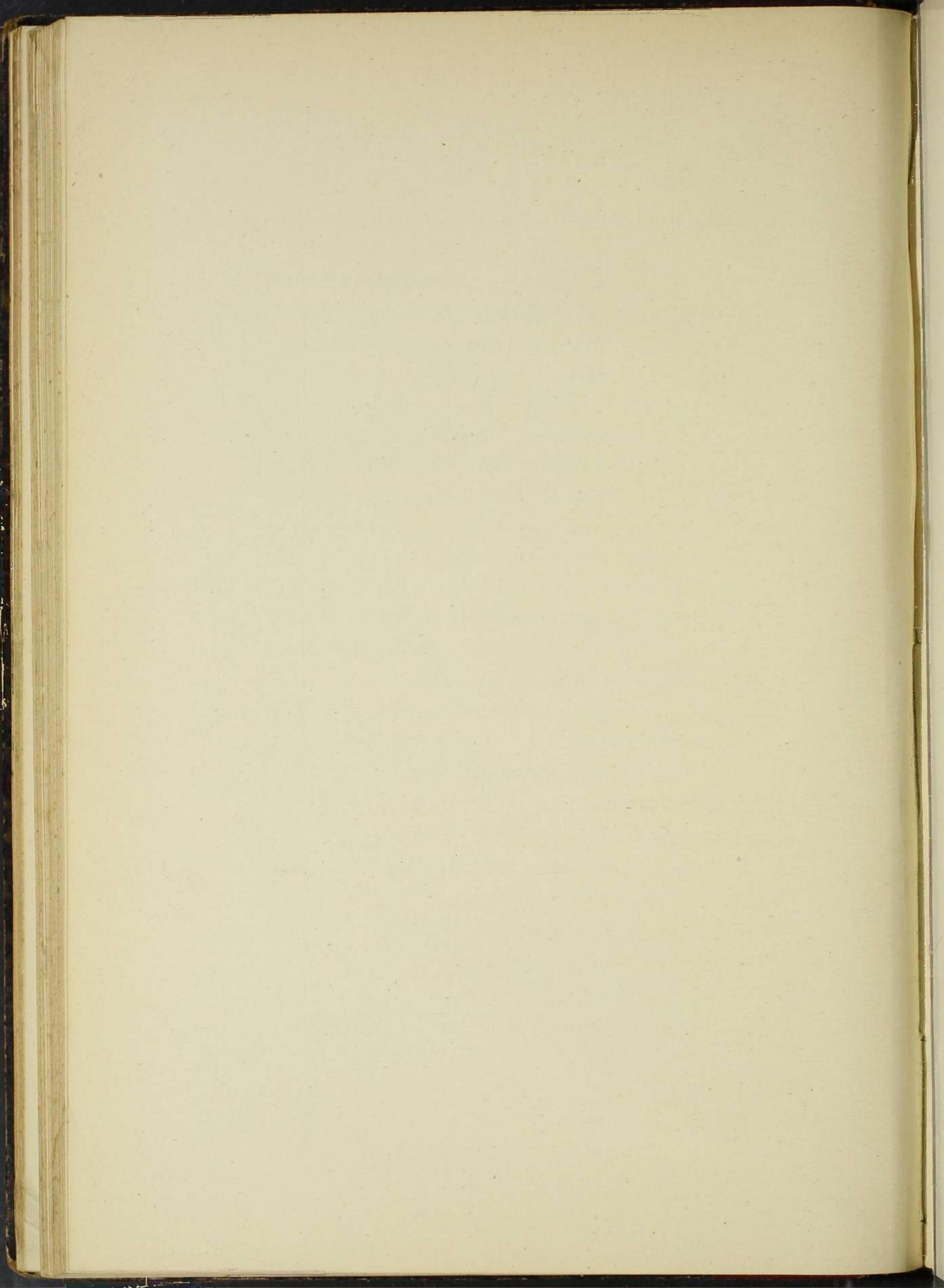
Et c'est ainsi, Messieurs, que le sombre drame, après avoir duré près de trois siècles, a pu avoir un dénouement presque idyllique. (*Acclamations.*)

Vous avez compris tout cela, Messieurs, et c'est pour cela que vous êtes accourus à cette fête. Vos nobles paroles nous ont émus, et je suis persuadé que le Brésil les recevra comme un brevet décerné par l'esprit libéral de la France à la généreuse clairvoyance de notre pays.

Messieurs, vous êtes ici les représentants autorisés de bien des nations : Français, Portugais, Hongrois, Italiens, Espagnols, enfants des deux Amériques, hommes de toute couleur et de toute opinion, soyez remerciés.

Votre présence au milieu de nous signifie : Honneur au Brésil!

Aussi, est-ce de grand cœur que j'invite mes compatriotes à porter un toast avec moi à nos hôtes de tous les pays. (*Longues acclamations.*)



TOAST

DE

M. JULES SIMON

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

SÉNATEUR

MESSIEURS,

Les organisateurs du banquet me chargent de porter la santé de l'auguste Princesse qui a eu l'honneur et le bonheur de signer, après l'avoir provoqué en partie, l'acte que nous fêtons aujourd'hui. Je m'acquitte de ce devoir avec une joie profonde, mêlée cependant de quelque tristesse, car il est douloureux de penser que la civilisation ait accompli tant de progrès et que nous en soyons encore à faire des lois pour détruire l'esclavage. (*Très bien!*)

Je vois devant moi Schœlcher, dont tout le monde parle ici avec un souvenir reconnaissant. Nous avons, l'un et l'autre, signé la loi qui a détruit l'esclavage dans les colonies françaises. Oui, dans le pays qui a produit Descartes et l'Encyclopédie, dans le pays où, il y a bientôt cent ans, l'Assemblée Constituante proclamait les grandes lois de la raison et de la philosophie, nous avons, jusqu'au décret de la Constituante en 1848, des compatriotes qui étaient esclaves !

Je me demande, en vérité, comment cela était possible. Et vous-mêmes, Messieurs les Brésiliens qui m'écoutez, dans quelques années d'ici, vous aurez peine à comprendre que, jusqu'à l'année 1888, il y ait eu des esclaves dans votre pays. (*Applaudissements.*)

L'humanité a bien de la peine à se débarrasser de ses langes. Une chose doit nous consoler, c'est que, dans le cours de ce siècle, les conquêtes de la civilisation sur la barbarie ont été plus nombreuses et plus rapides que dans tous les siècles précédents.

Puisque nous sommes à la veille d'un centenaire qui est particulièrement cher aux Français, mais qui doit l'être à tous les peuples libéraux, laissez-moi vous rappeler que c'est à partir de 1789 que la liberté a commencé et précipité ses con-

quêtes; et laissez-moi dire en même temps que cette grande date reporte naturellement notre pensée vers le prince qui s'honore d'être libéral sur le trône, et qui vient de faire faire à la liberté un pas si décisif. L'Empereur Dom Pedro est allé dernièrement chercher la santé dans notre Midi. Ce ne sont pas les médecins, ce n'est pas le soleil qui la lui ont rendue, c'est l'acte qu'il vient de faire pour son peuple et pour l'humanité. (*Applaudissements.*)

On disait tout à l'heure qu'il est l'hôte et l'ami de la France. C'est vrai, et, à cette même table où nous sommes, j'ai eu, il y a quelques mois, le plaisir de dîner à ses côtés. Il n'y venait pas comme Empereur, il y venait comme membre de l'Institut, comme un des nôtres, simplement, en confrère, laissant de côté la majesté impériale et ne pensant qu'à la part de grandeur que communique à un homme le culte assidu de la science. (*Nouveaux applaudissements.*) Il n'en était que plus grand; et si nous avions connu alors ce qui était dans sa pensée, — bien qu'il nous eût imposé l'obligation de ne pas nous souvenir de l'Empereur, — je crois que nous n'aurions pas pu nous empêcher de nous souvenir du Libérateur. (*Bravo! bravo!*)

Il partage ce grand nom avec son auguste fille. Je voudrais être moi-même un esclave libéré d'hier,

— et mon cœur ne battrait pas plus vite dans ce moment-ci (*Sensation*), — je voudrais l'être pour dire avec plus d'autorité, à ces deux puissants qui se sont souvenus des misérables, ce que dira la postérité, et pour louer cette Princesse qui a provoqué le décret, qui l'a signé, et qui, dans sa généreuse impatience, n'a pas voulu dormir une nuit avant qu'il fût signé et promulgué. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Goblet vient de rappeler des paroles de la Régente qui nous ont émus jusqu'aux larmes. (*Sensation.*) Il a bien fait de les citer, pour qu'elles soient entendues dans les deux mondes, et conservées pour l'avenir. (*Bravo! bravo!*)

Au moment même où le Brésil chasse de lui cette peste, un autre homme vient aussi d'apporter son concours à l'abolition de l'esclavage, c'est le cardinal Lavignerie. (*Applaudissements.*) Il est accoutumé aux grandes œuvres, et bien qu'il soit parvenu à un âge avancé et qu'il soit fatigué par tant de travaux, il n'a pas hésité à se dévouer à cette œuvre nouvelle, la plus grande de toutes. (*Bravos.*)

Et nous, qui sommes réunis pour cette grande fête, nous sommes présidés par un homme qui n'est ni un prince ni un prélat, par Victor Schœlcher. (*Applaudissements.*) Je ne sais si vous éprou-

vez le même sentiment que moi ; mais quand je vois cet empereur, cette princesse, ce vieux républicain, ce cardinal, tous unis dans la même œuvre et dans la même pensée, je me demande s'ils ne donnent pas une grande leçon, un solennel avertissement aux civilisés qui se déchirent entre eux, oubliant que la barbarie est à nos portes. (*Applaudissements prolongés.*)

Comment ! nous passons notre vie à enrégimenter tous nos enfants, à construire des forteresses et à les hérissier de canons ; nous employons tout notre argent à cette œuvre et nous nous couchons chaque soir avec la crainte d'être réveillés par le canon ! Européens contre Européens ! Civilisés contre civilisés ! Mais nous n'avons donc plus rien à faire en ce monde ? l'œuvre de la civilisation est donc achevée ?

Il n'y a donc plus de misérables à sauver, plus d'esclaves à rétablir dans leur dignité d'hommes et de citoyens ? Quoi ! nous avons à remplir de pressants devoirs d'hommes et de philosophes, et nous nous épuisons dans des querelles contre des frères ! (*Bravos prolongés.*)

C'est parce que nous célébrons un des actes qui honorent le plus l'humanité et la civilisation que je suis heureux, comme vous l'êtes vous-mêmes, de rendre hommage à l'auguste Princesse qui s'est

vue, le 13 mai 1888, à la tête de l'humanité. Que les témoignages du respect et de l'admiration que nous éprouvons tous pour elle lui soient portés à travers l'Océan, qu'elle entende nos acclamations et qu'à la joie qu'elle éprouve au milieu des félicitations de sa patrie, vienne s'ajouter celle d'être acclamée et bénie par la population française tout entière! (*Double salve d'applaudissements.*)

TOAST

DE

SON ALTESSE LE PRINCE
DOM PEDRO-AUGUSTO

MESSIEURS,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de pouvoir répondre au nom de ma patrie et de la famille impériale au toast qui vient de leur être si éloquemment porté par M. Jules Simon.

Les paroles prononcées par celui que l'on considère à juste titre comme l'un des grands orateurs de la France, m'ont été d'autant plus au cœur que j'ai lu les œuvres philanthropiques de M. Jules Simon. (*Applaudissements.*)

Le grand événement que nous célébrons aujourd'hui est dû, vous le savez, Messieurs, à l'abnégation et au patriotisme de tout un peuple dont les sentiments ont été toujours admirablement compris, partagés et encouragés par son Souverain et par cette Princesse dont les sentiments humanitaires sont connus de tous. (*Applaudissements.*)

L'hommage rendu par les Français à l'œuvre civilisatrice accomplie au Brésil est pour nous, croyez-le bien, Messieurs, un précieux encouragement.

Je serai fier de rapporter à S. M. l'Empereur les impressions que j'ai reçues à ce banquet. Interprète des vœux sincères que font tous mes compatriotes ici présents pour la grandeur d'une généreuse nation, je bois, Messieurs, à la France! (*Longs applaudissements.*)

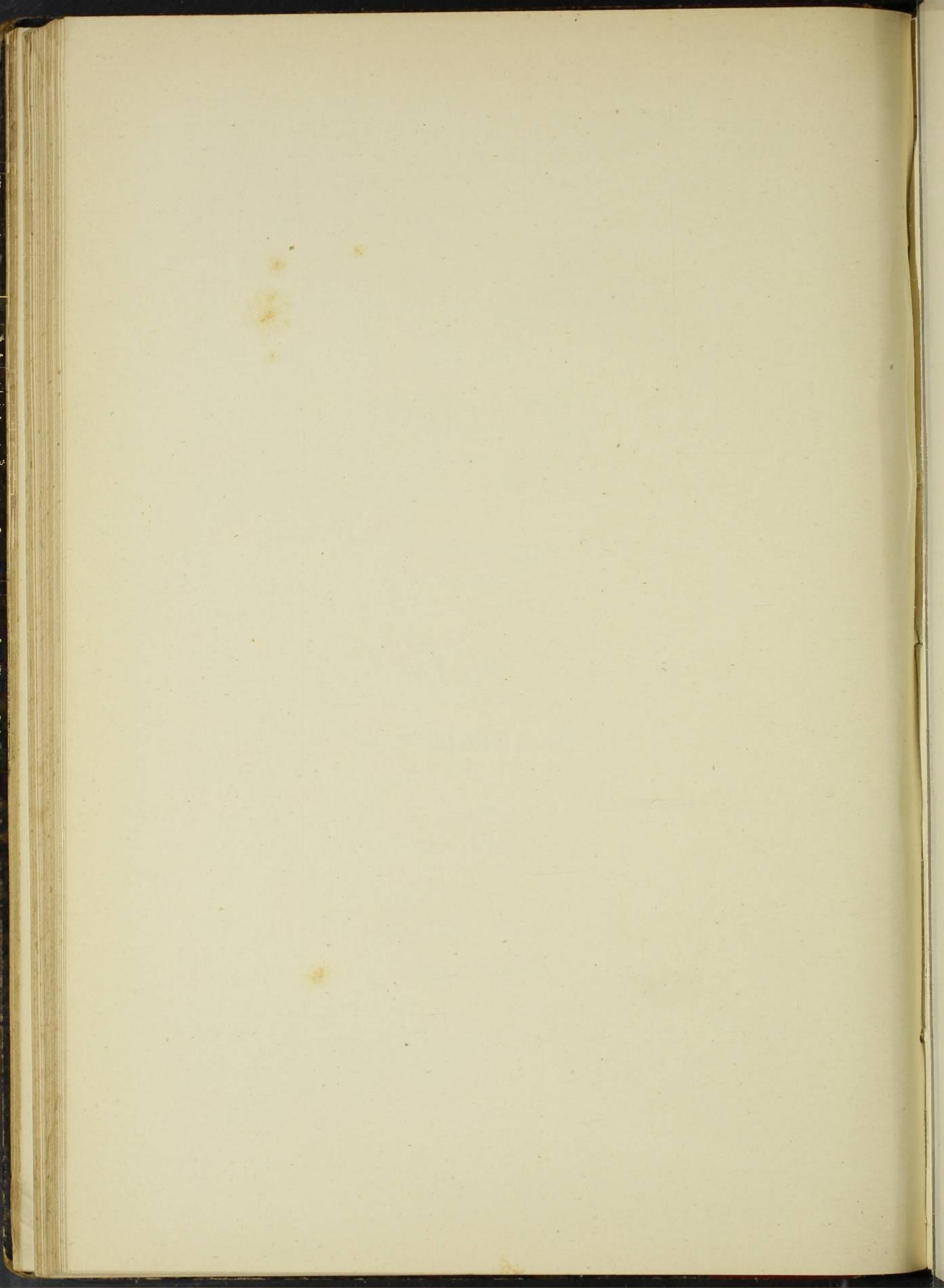
DEUXIÈME PARTIE

L'ABOLITION

DE

L'ESCLAVAGE

AU BRÉSIL



L'ABOLITION
DE
L'ESCLAVAGE AU BRÉSIL

COMMUNICATION FAITE
A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
DE L'INSTITUT DE FRANCE

Dans la séance du 9 juin 1888

PAR

M. E. LEVASSEUR

Un grand événement vient de s'accomplir qui intéresse trop la morale et la politique pour qu'il soit passé sous silence dans notre Académie : l'esclavage est aboli au Brésil.

Il y a deux ans, cette détestable institution subsistait encore dans deux pays civilisés : Cuba et le Brésil.

Par une loi de 1870, l'Espagne avait déclaré libres les enfants auxquels, à partir de la promulgation, des femmes esclaves donneraient naissance ; par une

seconde loi de 1879, elle avait décidé que les esclaves de l'île de Cuba, âgés de cinquante-cinq ans et plus, seraient libérés sans délai, et que ceux qui avaient moins de cinquante-cinq ans le seraient après avoir servi leur maître moyennant salaire pendant huit années. Une loi de 1886 a abrégé la période de transition en ordonnant l'affranchissement complet et immédiat de tous les esclaves, quel que fût leur âge.

Le Brésil a suivi à peu de distance, et à peu près par les mêmes étapes, l'Espagne dans la voie de l'émancipation. Comme toutes les colonies sucrières de l'Amérique, il avait introduit les noirs d'Afrique au xvi^e siècle; l'importation de cette marchandise avait fait au xviii^e siècle la prospérité des comptoirs portugais de Saint-Paul-de-Loanda et de Saint-Philippe-de-Benguela. La décadence commença au xix^e siècle. A l'exemple et sous l'influence de l'Angleterre, le Portugal abolit la traite en 1810. Cependant, malgré les traités (traité du 22 janvier 1815, traité du 23 novembre 1826), malgré la loi brésilienne du 7 novembre 1831 et même en dépit du despotisme maritime de l'Angleterre, qui, par le bill Aberdeen rendu en 1845, s'était arrogé le droit exorbitant de rendre les négriers brésiliens justiciables des autorités britanniques, elle subsista, elle augmenta même par suite de la révolte du sentiment national : on importait encore au Brésil environ 80 000 noirs en 1839 et

60 000 en 1848 (1). A l'époque où ce pays se sépara du Portugal pour se constituer en empire, on évaluait le nombre des esclaves à 2 millions; ceux-ci formaient plus de la moitié de la population.

C'est alors qu'un député de Bahia, Domingos Borges de Barros, depuis vicomte de Pedra Branca, présenta aux Cortès constituantes de Lisbonne (18 mars 1822) un projet de loi relatif à l'émancipation progressive des esclaves, qu'il voulait accomplir au moyen d'un fonds de rachat (2); sa proposition était tombée et sa voix était restée sans écho au Portugal et au Brésil. Quelques philanthropes isolés, comme Domingos Muniz Barreto, qui présenta, en 1817, au roi Jean VI un mémoire sur l'abolition de la traite, ou comme Maciel da Costa, marquis de Queluz (1821) et José Bonifacio de Andrada (1825), publièrent des brochures sur le même sujet.

La loi du 7 novembre 1831, qui interdisait la traite et déclarait libres tous les esclaves débarqués au Brésil, fut très peu appliquée; car, de 1831 à 1851, un million, dit-on, d'Africains furent introduits au Brésil. Celle du 4 septembre 1850 eut plus d'efficacité, grâce à l'énergie du ministre Eusebio de Queirós qui l'avait fait voter et qui la fit

(1) Voir *l'Abolition de l'esclavage*, par A. Cochin, II, 238.

(2) Article de M. Doria, baron de Loreto, dans la *Revue du Monde latin* de nov. 1887.

exécuter. Les négriers furent traités comme des pirates par les autorités brésiliennes, et l'Angleterre n'eut plus occasion de faire usage du bill Aberdeen, qui avait profondément froissé l'orgueil national des Brésiliens. La question de l'abolition graduelle de l'esclavage commençait alors à préoccuper quelques hommes d'État brésiliens. On avait vu en 1851 et 1852 un député, Silva Guimarães, présenter un projet de loi assurant la liberté aux enfants à naître; mais la Chambre avait refusé de le discuter. En 1857, le ministre des affaires étrangères, M. Silva-Paranhos, vicomte de Rio-Branco, communiquait confidentiellement cette préoccupation du gouvernement brésilien au ministre anglais (1). Toutefois, c'est seulement à l'époque de la guerre de sécession aux États-Unis que la question fut agitée dans la presse brésilienne. Les abolitionnistes étaient encore peu nombreux, mais ils avaient l'avantage d'être soutenus et encouragés par l'empereur Dom Pedro II, un des promoteurs les plus résolus de l'émancipation. Ce souverain libéral accueillit avec beaucoup de sympathie un projet d'émancipation graduelle que lui présenta, en 1866 (23 janvier), le marquis de São Vicente (Pimenta Bueno), homme d'État distingué et jurisconsulte

(1) COCHIN, *Hist. de l'escl.*, II, 243.

savant : il le soumit à l'examen du Conseil d'État. Le Brésil était alors engagé dans la guerre du Paraguay, et comme la réforme soulevait beaucoup d'objections, le projet fut ajourné.

Après le rétablissement de la paix, une commission élue par la Chambre, sur la proposition du député Teixeira Junior (vicomte de Cruzeiro), rédigea un projet pour l'abolition graduelle de l'esclavage (15 août 1870), et le même marquis de São Vicente, rentré aux affaires vers la fin de la session parlementaire (29 septembre 1870), inscrivit l'émancipation dans son programme; la presse lui fit une opposition telle, qu'il se retira découragé avant l'ouverture de la session. Cependant, dans l'intervalle, on avait obtenu, en 1869, que, dans les ventes, le mari ne serait plus séparé de sa femme, ni les enfants au-dessous de quinze ans, de leurs parents. Les écrits du général Burlamaque, de Perdigão Malheiro et Tavares Bastos préparaient l'opinion à comprendre la liberté.

Enfin en 1871 le principe de l'abolition triompha. Le président du Conseil des ministres, José Maria da Silva-Paranhos, vicomte de Rio-Branco, qui avait succédé au marquis de São Vicente, prit en main la politique d'émancipation. La lutte dans la presse et à la tribune fut longue et acharnée : elle dura cinq mois à la Chambre des députés et au Sénat. C'est seulement à une majorité de quelques

voix que le projet du gouvernement fut adopté par la Chambre. Au Sénat il fut voté à une grande majorité, le 28 septembre 1871, et le même jour, la Princesse Impériale Régente sanctionna cette loi, qu'on désigne souvent sous le nom de loi du ventre libre. Elle prescrivait en effet que tout enfant naîtrait désormais libre, mais qu'il resterait jusqu'à vingt et un ans sous l'autorité du maître de sa mère pour indemniser celui-ci des frais d'éducation; ces serviteurs à temps étaient désignés sous le nom d'*ingenunos*. Elle affranchissait immédiatement les esclaves de l'État et ceux qui avaient été donnés en usufruit à la couronne, ordonnait l'affranchissement des esclaves appartenant à des successions vacantes ou abandonnés par leurs maîtres, conférait le droit de propriété à l'esclave qui pouvait se racheter avec son pécule, créait un fonds spécial d'émancipation destiné à racheter un certain nombre d'esclaves chaque année et ordonnait un enregistrement annuel des esclaves, en déclarant affranchis tous ceux qui, par la faute ou l'omission de leurs maîtres, n'auraient pas été portés sur les rôles (1).

La loi du 4 septembre 1850 et celle du 28 sep-

(1) Voir, sur cette loi, MICHAUX BELLAIRE, *Considérations sur l'abolition de l'esclavage au Brésil*, Paris, 1875 et LOUIS COUTY, *l'Esclavage au Brésil*, Paris, 1881. Ces deux ouvrages ont été édités par la maison Guillaumin et C^{ie}.

tembre 1871 supprimèrent les deux sources qui alimentaient l'esclavage, la traite et la naissance. On calculait que, par suite des décès, rachats, affranchissements particuliers, etc. (1), l'évolution serait à peu près terminée vers 1892. Mais les abolitionnistes supportaient impatiemment les lenteurs de cette transition et se plaignaient de certaines résistances qui contrariaient l'application de la loi. Ils entreprirent, en 1880, une campagne en vue de la suppression immédiate; trois sénateurs, MM. José Bonifacio de Andrada, Jaguaribe et Silveira da Mota, quelques députés, dont M. Joaquim Nabuco était le chef, et des journalistes, au premier rang desquels, à côté de M. Nabuco, brillaient par leur activité MM. Patrocínio, Gusmão Lobo, J. Serra, Ferreira de Menezes, André Rebouças, Vicente de Souza, Luiz Gama, Ferreira de Araujo, composaient alors tout l'état-major de l'abolitionisme.

Cependant leur propagande agita le pays et la question de l'affranchissement graduel ou de l'abolition immédiate devint bientôt une des plus graves de la politique intérieure de l'empire et celle qui passionnait le plus les esprits. Le ministère libéral de M. Dantas prépara un projet d'abolition partielle que la Chambre repoussa. Toutefois, à l'in-

(1) Le calcul ainsi fait est postérieur à la loi de 1885.

stigation de deux autres ministres, M. Saraiva, chef du parti libéral, et M. le baron de Cotegipe, chef du parti conservateur, elle se rapprocha de la solution par la loi du 28 septembre 1885, qui affranchit les esclaves à partir de la soixantième année, en leur imposant seulement l'obligation de servir encore leur maître pendant trois années et en établissant un tarif de la valeur de l'esclave décroissant, avec l'âge (1). L'institution de l'esclavage, ainsi battue en brèche, était croulante.

Le nombre des esclaves avait beaucoup diminué depuis dix-sept ans. Les statistiques qui en ont été dressées, quoique imparfaites pour la plupart et médiocrement concordantes, donnent cependant une idée nette du changement. En 1850, on portait ce nombre à 2 millions $1/2$: c'est le maximum. En 1871, lorsque fut votée la loi Rio-Branco, il était d'environ 1,800,000; en 1873, deux ans après la mise en vigueur de cette loi, il était de 1,584,000 (2); en 1885, lorsque fut rendue la loi du 28 septembre, il était de 1,050,000. Soit générosité, soit indolence des

(1) Ce tarif s'étend de 14 ans (les enfants au-dessous de cet âge étant nés depuis la loi de 1871, étaient libres) jusqu'à 60 ans (les vieillards au-dessus de cet âge étaient affranchis par la loi de 1885). Les esclaves mâles de 15 à 20 ans sont évalués à 2,300 francs environ (1 conto de reis) et les plus âgés (50 à 60 ans) à 460 francs; ces évaluations sont notablement inférieures au prix du marché, qui était d'environ 3,000 francs.

(2) Le recensement de 1872 porte seulement 1,540,796.

maîtres qui négligèrent l'enregistrement, les registres ne reçurent, en 1887, que 723,419 inscriptions (1). Ce nombre s'est trouvé réduit, par les affranchissements et les décès, de plus de 200,000 au

(1) Nombre des esclaves en 1873 et en 1887 :

PROVINCES.	ÉTAT EN 1873.	RECENSEMENT CLOS LE 30 MARS 1887.	
		Esclaves.	Valeur légale. Milreis.
Amazonas	1 716	»	»
Para.	31 537	10 535	6 825 539
Maranhão.	74 598	33 446	22 449 874
Piauhv.	24 016	8 970	6 381 973
Ceara	31 975	108	77 175
Rio Grande do Norte. . .	13 634	3 167	2 134 987
Parabyha.	27 651	9 448	6 259 230
Pernambuco	106 236	41 122	27 619 233
Alagôas.	36 124	15 269	10 039 005
Sergipe	35 187	16 875	11 279 860
Bahia	169 766	76 838	52 054 767
Espirito santo	22 297	13 381	9 061 922
Municipio neutro (ville et district de Rio de Janeiro).	47 084	7 484	4 974 289
Rio de Janeiro.	303 807	162 421	105 896 250
Sao Paulo	174 622	107 829	73 557 841
Parana.	11 807	3 513	2 465 200
Santa Catharina.	15 250	4 927	3 379 200
Rio Grande do Sul. . . .	99 401	8 442	5 947 364
Minas Geraes.	340 444	191 952	129 316 288
Goyaz.	10 771	4 955	3 386 997
Matto Grosso.	7 051	3 233	2 117 757
Totaux.	1 584 974	723 419	485 225 212

En 1887, il n'y avait plus d'esclaves dans la province d'Ama-

commencement de l'année 1888; aussi peut-on dire que, d'après les vraisemblances, la dernière réforme a libéré environ un demi-million d'esclaves. Elle s'est appliquée, en outre, aux « ingenuos » dont le nombre dépassait certainement 500,000 en 1888 (1), et aux sexagénaires qui, au nombre de 18,946 (en mars 1887), devaient encore des années de service. Il y avait donc en tout un million de personnes assujetties à un travail servile et représentant, d'après le tarif de 1885, une valeur de plus de 1,300 millions de francs (2). Ils valaient en réalité davantage et auraient valu beaucoup plus si les lois n'avaient pas déprécié ce genre de propriété en restreignant les droits du propriétaire.

Plusieurs provinces avaient donné le signal de l'émancipation. L'Amazonas et le Ceará avaient affranchi leurs esclaves; il est vrai que le sacrifice

zonas. Les 108 inscrits au Ceará en 1887 appartenaient au municipalité de Milagres. Ils ont été tous affranchis.

Les esclaves étaient ainsi répartis, en 1887, d'après les catégories d'âge :

Ayant moins de 30 ans.	336 174
— de 30 à 40 ans.	195 726
— de 40 à 50 ans.	122 097
— de 50 à 55 ans.	40 600
— de 55 à 60 ans.	28 822

(1) Le recensement, incomplet, du 30 juin 1885 porte 439,831 ingenuos (enfants d'esclaves déclarés libres par la loi Rio-Branco).

(2) 1,213 pour les esclaves seuls.

était d'autant plus facile pour l'Amazonas qu'il en possédait moins.

Il n'en était pas de même pour la province de São Paulo, qui en avait beaucoup. La campagne abolitionniste y a été dirigée par M. Antonio da Silva Prado. La législature de S. Paulo voulut même mettre par tête d'esclave une contribution si lourde, qu'elle équivalait presque à une prohibition, mais le vote de cette taxe ne fut pas ratifié par le président de la province. Une quantité considérable d'affranchissements eurent lieu durant les derniers mois de 1887, inspirés, les uns par la générosité spontanée des maîtres dans une contrée où l'élan était très puissant, les autres par l'espoir de conserver comme travailleurs libres les esclaves qu'on ne pouvait plus retenir de force. En outre, des mesures furent prises pour faciliter et hâter l'immigration. La famille Prado donna l'élan en affranchissant tous ses esclaves. La vicomtesse de Rio-Novo (province de Rio de Janeiro) ne se contenta pas d'affranchir les siens ; elle leur laissa par testament la propriété entière des domaines sur lesquels ils travaillaient. On vit même, dans plus d'une fazenda de S. Paulo, les esclaves, excités par l'opinion publique, partir en masse sans avoir été affranchis ; la proximité des chemins de fer qui se sont récemment multipliés dans cette province et les dispositions favorables des

employés facilitaient leur évasion; d'autre part, les juristes et les magistrats soutenaient l'opinion émise par M. A. Prado, que la force publique ne pouvait pas être employée contre les esclaves fugitifs tant qu'ils ne commettaient pas de délits. Cependant aucun désordre grave ne s'est produit : c'était un exemple encourageant.

L'accélération du mouvement rencontrait cependant une résistance énergique dans les provinces de Rio de Janeiro et de Minas Geraes, qui produisent une très grande quantité de café et qui ne croyaient pas possible de continuer sans esclaves cette culture qui exige beaucoup de bras. On leur répondait que les esclaves émancipés fourniraient du travail libre, que l'immigration comblerait les vides et que de telles espérances n'étaient pas utopiques puisqu'on les voyait déjà en parties réalisées dans la culture de S. Paulo. Ils répliquaient à leur tour que, malgré cet exemple, il était vraisemblable que beaucoup de nègres émancipés abandonneraient les plantations, et qu'ayant peu de besoins et pas d'éducation, ils n'auraient pas le courage de travailler, que les émigrants viendraient en petit nombre dans des contrées où ils seraient exposés à rencontrer la concurrence de la main-d'œuvre à bon marché des anciens esclaves et qu'ils procureraient probablement plus de colons propriétaires à la petite culture que de bras à la grande.

C'est dans cette situation qu'un nouveau ministère a pris la direction des affaires le 10 mars dernier, présidé par M. João Alfredo Corrêa d'Oliveira, un des collègues du vicomte de Rio-Branco en 1871, et comptant parmi ses membres M. Antonio da Silva Prado, qui avait, en 1887, renoncé à son portefeuille pour se consacrer tout entier à la direction de la campagne abolitionniste de S. Paulo. L'unique programme du cabinet était l'abolition immédiate.

Le 3 mai, à l'ouverture de la session, la Princesse Impériale Régente, comtesse d'Eu, qui avait sollicité plusieurs fois le ministère précédent de céder au courant de l'opinion, en fit la déclaration publique dans le discours du trône. « A l'honneur du Brésil, dit-elle, sous l'influence du sentiment national et des libéralités particulières, l'extinction de l'élément servile a fait de tels progrès, que c'est aujourd'hui une aspiration acclamée par toutes les classes avec d'admirables exemples d'abnégation de la part des propriétaires. Alors que l'intérêt privé lui-même travaille spontanément à délivrer le Brésil du malheureux héritage que les nécessités de la culture avaient maintenu, je compte que vous n'hésitez pas à effacer du droit national l'unique exception qui contraste avec l'esprit chrétien et libéral de nos institutions. »

Les ministres firent leur entrée au Parlement le

7 mai. Un député libéral ayant laissé entendre que son parti pouvait seul avoir la puissance de faire adopter la grande réforme et que l'honneur devait lui en être réservé, un autre député libéral, M. Joaquim Nabuco, prit la parole pour placer la question dans son vrai jour, au-dessus de la région, quelque peu sombre, des partis. « Ce n'est pas le moment, disait-il, de faire entendre la voix des partis, car nous sommes à l'heure incomparablement la plus solennelle pour notre patrie. La génération actuelle n'a pas connu d'émotion aussi puissante, et il faut remonter jusqu'à celle qu'éprouvèrent nos pères à la proclamation de notre indépendance. Pour nous autres, Brésiliens, 1888 est un événement plus considérable que 1789 pour la France. C'est littéralement une nouvelle patrie qui commence. » Le lendemain, 8 mai, M. Rodrigo Silva déposa la proposition du cabinet; une commission fut nommée sur-le-champ; après une suspension de séance qui dura à peine une demi-heure, elle rentra pour donner lecture du rapport de M. Duarte d'Azevedo.

« La Commission spéciale, convaincue qu'en cette matière il n'est pas possible de retarder un seul instant les aspirations du peuple brésilien, qui veut satisfaire à une nécessité sociale et politique, laquelle est en même temps un éclatant hommage rendu à la civilisation du siècle et à la générosité du cœur de

tous ceux qui aiment le bien de l'humanité, demande à la Chambre la permission de lui présenter un réquisitoire d'urgence pour dispenser son rapport de l'impression afin que le projet soit discuté demain. La Commission, chargée d'examiner la proposition d'extinction de l'esclavage, convaincue que cette proposition donne en tout satisfaction aux aspirations du peuple, est d'avis qu'elle soit convertie en projet de loi. »

La discussion n'a duré que deux jours et le projet a été voté en deuxième lecture à la Chambre des députés par 84 voix contre 9 opposants, dont 8 appartenaient à la province de Rio de Janeiro et 1 à celle de Pernambuco; encore étaient-ils, non des avocats de l'esclavage, mais des partisans des lois de 1871 et de 1885 qu'ils croyaient suffisantes. Après la troisième lecture, qui n'a été qu'une formalité et qui a valu aux députés une ovation de la foule, le projet a été porté le 11 mai au Sénat, qui l'a voté en seconde lecture, le 12, à une majorité de 43 voix contre 6, et qui a siégé le lendemain dimanche, 13 mai, pour ne pas retarder de quelques heures l'adoption définitive.

C'est le 13 mai aussi que la Régente lui a donné sa sanction, en signant l'acte avec une plume d'or qui lui avait été offerte à cet effet par souscription populaire.

La loi ne contient que deux articles, qui ont été aussitôt lithographiés en lettres d'or sur parchemin :

Art. 1. — E'declarada extincta desde a data d'esta lei a escravidão no Brazil.

Art. 2. — Revogam-se as disposições em contrario.

Art. 1^{er}. — L'esclavage est déclaré aboli au Brésil à partir du jour de la promulgation de cette loi.

Art. 2. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires.

La suppression de l'esclavage au Brésil est donc un fait accompli. Le seul État de race européenne dont la civilisation portât encore la souillure de l'institution servile, si répugnante à l'esprit du xix^e siècle, vient d'effacer cette tache. S'il a été le dernier à s'en laver, il a du moins le mérite d'être le seul qui l'ait fait spontanément, par une concession émanant du Parlement national et librement votée, sans qu'une goutte de sang ait été versée. Les esclaves des colonies britanniques, françaises, espagnoles doivent leur liberté à la volonté de la métropole qui pouvait d'autant plus facilement céder à de hautes considérations d'humanité que ses assemblées délibérantes avaient moins d'intérêts dans les plantations. Les esclaves des États-Unis ne sont devenus des citoyens qu'à la suite d'une guerre qui a coûté la vie à beaucoup de milliers d'hommes.

Au lieu des deux millions d'esclaves que possédait le Brésil en 1850 et des 723,000 qu'il comptait encore en 1887, il n'y a plus que des hommes libres sur son territoire. La transformation légale s'est faite en trente-cinq ans et s'est terminée brusquement. Mais il faudra des années encore pour que la transformation économique s'achève et que le nouvel équilibre soit entièrement rétabli.

L'esclavage est une monstruosité : il fallait le faire disparaître. Il y avait plusieurs manières de procéder : l'émancipation graduelle ou la suppression immédiate, le rachat par l'État ou l'abolition sans indemnité.

En théorie, les deux premières paraissent, l'une, plus prudente, l'autre, plus équitable. Il semble, en effet, que la gradation ménage mieux les intérêts des propriétaires, en leur permettant de se préparer peu à peu au nouvel état de choses, et sert même ceux des esclaves en évitant de les jeter tout à coup et tous ensemble dans une condition sociale où l'exercice inconsidéré de la liberté pourrait leur être fatal.

Il est certain, d'autre part, que si l'esclavage est un crime de lèse-humanité, l'État, qui en a fait une institution et qui garantit la propriété servile, est plus coupable et plus directement responsable que le particulier qui, se conformant aux lois, possède

une propriété de ce genre, qu'elle provienne d'achat, de don ou d'héritage. Il semble donc que, si l'État a le devoir d'abolir l'institution parce qu'elle est inique, il est juste qu'il supporte les charges de la suppression, puisqu'il a autorisé l'iniquité : c'est la raison de l'indemnité.

On peut objecter cependant que nos pères ont raisonné autrement lorsqu'en 1790 ils ont purement et simplement aboli les droits de la féodalité dominante comme une usurpation sur la liberté inaliénable de l'homme et n'ont appliqué le principe du rachat qu'à ceux de la féodalité contractante.

On peut dire surtout que la théorie doit, dans bien des cas, se plier aux exigences de la pratique. Une transition trop prolongée, au lieu de préparer les esprits, les irrite. Or, comme il y avait dix-sept ans que la loi de 1871 était en vigueur lorsque celle de 1888 a porté le dernier coup à l'édifice, l'abolition est loin d'avoir été subite; la loi de 1885 a servi de transition; l'entraînement de l'opinion publique, dans une nation généreuse et ardente, était devenu, durant la courte période de huit ans, si fort qu'il était désormais impolitique d'y résister et presque nécessaire de trancher les difficultés croissantes par une solution radicale. Si le Brésil, qui n'a pas encore arrêté les mesures de détail pour l'exécution de la grande réforme, laisse, comme il paraît pro-

bable, au compte des propriétaires le sacrifice des 1,300 millions que représente le capital servile, on pourra, tout en le regrettant, dire pour sa justification que les propriétaires sont précisément les gros contribuables et qu'ils subissent une perte proportionnelle au gain même que l'institution leur procurait.

L'État, d'ailleurs, s'est ingénié à faciliter la transition plus facile en attirant l'immigration européenne. Il a été fait dans ce but de grandes dépenses, non seulement sur le budget général, mais plus encore sur celui des provinces, parmi lesquelles S. Paulo et Rio de Janeiro figurent au premier rang, et par des sociétés particulières, telles que la Société promotrice de S. Paulo. Les efforts ont été couronnés de succès : le nombre des immigrants, croissant depuis quelques années, a dépassé 50,000 en 1887. Pendant les quatre premiers mois de la présente année 48,000 immigrants ont débarqué dans les deux ports de Rio et de Santos. Les planteurs auront leur part dans la répartition de ces auxiliaires.

Des bras et des capitaux, voilà ce qui est le plus désirable aujourd'hui pour que le Brésil achève dans l'ordre économique la révolution accomplie dans l'ordre légal. On importe des capitaux plus facilement encore que des hommes. Toutefois, le Brésil

fera bien de compter principalement sur l'épargne nationale pour se les procurer et de les employer fructueusement, grâce à une sage pratique du crédit et à une bonne circulation monétaire. La substitution du salaire de l'ouvrier à l'entretien de l'esclave exigera plus de numéraire; or, le numéraire est peu abondant. La gêne que beaucoup de propriétaires éprouveront leur rendra difficile le renouvellement de leur matériel et le changement dans le mode d'exploitation, et pourtant il est indispensable de le faire dans beaucoup de cas pour réduire la main-d'œuvre. Il y aura des fazendas abandonnées; il y en aura surtout dont les propriétaires devront changer leurs habitudes et renoncer à la large hospitalité qu'ils savaient si généreusement pratiquer.

Il ne faut pas cependant s'exagérer les difficultés. Lorsque les abolitionnistes firent voter la loi Rio-Branco, ils avaient contre eux une grande partie de la presse et de l'opinion, et le Brésil travaillait avec les bras de 1,800,000 esclaves; on prédisait alors l'abandon de la culture du café et on les accusait de préparer la ruine du pays. Or, la culture a été si peu abandonnée que, tandis que le nombre des bras serviles tombait de 1,800,000 à 600,000, la récolte du café s'élevait, suivant les évaluations les plus vraisemblables, de 200 à 380 millions de kilogrammes, et le commerce extérieur passait de

312 millions de reïs (moyenne de la période 1864-1869) à 392 millions (année 1885-1886), malgré la baisse des prix. Dans un pays préparé aujourd'hui au changement, où beaucoup de maîtres ont devancé l'application de la loi par des actes volontaires d'émancipation, où de très riches propriétaires d'esclaves figuraient dans le camp des abolitionnistes, où un grand nombre d'esclaves travaillent librement sur les plantations, la transformation des 600,000 derniers esclaves en ouvriers salariés ne produira pas vraisemblablement un ébranlement plus dangereux que n'a fait la perte de 1,200,000 esclaves durant la période 1871-1888.

Les difficultés s'atténueront probablement avec les années. Pendant ce temps, le nombre des petits cultivateurs et des ouvriers libres augmentera, et, tant que la demande du café sera progressive, la production ne diminuera pas sur ce sol brésilien, qui se prête merveilleusement à cette culture. Un nouvel ordre de choses se constituera peu à peu, préférable à l'ancien par cela seul qu'il sera débarrassé de l'esclavage, qui est à la fois une honte pour un peuple civilisé et un obstacle au progrès de sa civilisation, et le mérite en reviendra, dans l'histoire, à la génération présente qui a fait l'effort et le sacrifice.

Il m'a paru utile d'en prendre acte à l'Institut de France devant l'Académie des Sciences morales et politiques.

FÉLICITATIONS

ADRESSÉES DE L'ÉTRANGER

AU

GOUVERNEMENT BRÉSILIEN

Rome, 16 mai 1888. — *Ministro d'affari Esteri, Rio.* — Il Santo Padre, visto realizzato il vivo suo desiderio, espresso già all'imperiale rappresentante, abolizione completa schiavitù, felicita e benedica Sua Altezza Imperiale, Governo e Popolo brasiliano. — CARDINALE RAMPOLLA, *Segretario di S. S. Leo XIII.*

Rome, le 17 mai 1888. — *A Son Altessela Princesse Impériale Régente.* — Le Saint-Père a lu avec une joie paternelle le télégramme de Votre Altesse Impériale, et il envoie de nouveau, avec le plus grand transport de son cœur, Sa Bénédiction à la Nation

Brésilienne et à la Famille Impériale tout entière.
— CARDINAL RAMPOLLA.

Paris, 16 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — Je remercie V. Exc. de la nouvelle qu'elle a bien voulu m'adresser au sujet de l'abolition de l'esclavage au Brésil. Cette nouvelle produira en France un grand mouvement de sympathie. Je vous envoie mes félicitations personnelles et celles du gouvernement de la République pour le grand acte que le gouvernement de la Princesse Régente vient d'accomplir. — RENÉ GOBLET.

Londres, 19 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — Recevez mes vives félicitations au sujet de la promulgation d'une loi si importante pour le progrès et la prospérité du Brésil. — SALISBURY.

Saint-Petersbourg, 18 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — J'ai mis votre télégramme sous les yeux de mon Auguste Maître. Sa Majesté fait des vœux sincères pour l'heureux accomplissement de cette œuvre d'émancipation, qui honorerà le règne de l'Empereur Dom Pedro II. — GIERS.

Rome, 16 mai. — *Au Ministre des affaires étran-*

gères, Rio. — Le gouvernement italien félicite la grande monarchie américaine pour sa nouvelle conquête, la loi humanitaire et libérale qui a donné au Brésil plus d'un million de citoyens. Pour la grandeur de l'Empire cet événement est plus important que la guerre la plus glorieuse. — CRISPI, *Ministre des affaires étrangères, président du Conseil.*

Lisbonne, 16 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — Le gouvernement portugais, au nom de tout le pays, félicite les pouvoirs publics du Brésil et la nation brésilienne de la généreuse résolution que V. Exc. m'annonce, et, en faisant des vœux pour la grandeur et la prospérité de l'Empire, il salue le peuple frère auquel nous rattachent la communauté de race, de langue et de traditions. — BARROS GOMES, *Ministre des affaires étrangères.*

Lisbonne, 17 mai. — *Au Président du Sénat du Brésil, Rio.* — La Chambre des députés vient de voter par acclamation la motion suivante de M. Consiglieri Pedroso : — La Chambre des députés de la nation portugaise se réjouit avec les Chambres brésiliennes de voir décrétée l'abolition de l'esclavage dans l'Empire du Brésil, et, en saluant la glorieuse nation sœur du Portugal pour l'hommage qu'elle vient de rendre au principe de l'égalité humaine,

elle passe à l'ordre du jour. — LE VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE.

Madrid, 17 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — Reciba V. E. en mi nombre y en el del Gobierno felicitaciones mas sinceras por la ley aboliendo la esclavitud. Este cristiano y generoso acto aumentará la estimacion que el Imperio merece en todo el mundo civilizado. — MORET, *Ministre des affaires étrangères.*

Bruxelles, 19 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — Gouvernement du Roi a appris avec le plus vif intérêt par votre télégramme la proclamation de l'abolition complète de l'esclavage au Brésil et prie agréer ses félicitations. — PRINCE DE CHIMAY, *Ministre des affaires étrangères.*

Copenhague, 13 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — Gouvernement danois félicite gouvernement du Brésil de la loi concernant l'abolition de l'esclavage et exprime en même temps ses meilleurs vœux pour la prospérité de l'Empire. — BARON DE ROSENORN-LEHN, *Ministre des affaires étrangères.*

Stockholm, 16 mai. — *Au Ministre des affaires*

étrangères, Rio. — Félicitons vivement résolution éminemment humanitaire. — COMTE EHRENSVARD, *Ministre des affaires étrangères.*

Vienne, 19 mai. — Félicitons gouvernement d'avoir fait triompher les principes d'humanité et civilisation. — KALNOKY.

Washington, le 16 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères du Brésil.* — Le président m'ordonne de transmettre à votre gouvernement ses félicitations pour l'abolition de l'esclavage au Brésil, et de lui dire qu'il espère que la liberté ainsi élargie accroîtra la prospérité et le bonheur de votre patrie. — RIVES, *secrétaire d'État.*

Buenos-Aires, 14 mai. — *Au Jornal do Comercio, Rio.* — La *Nacion* a publié hier un bulletin contenant la nouvelle de l'abolition de l'esclavage au Brésil. L'enthousiasme a été immense au théâtre Colon, où le texte de la nouvelle loi a été lu. L'orchestre a joué l'air national brésilien. Le ministre du Brésil, baron d'Alencar, a adressé de sa loge ses remerciements aux manifestants. Aujourd'hui le président de la République, Juarez Celman, est allé personnellement rendre visite au ministre du Brésil et l'a chargé de transmettre ses félicitations et

celles de la nation argentine au gouvernement et à la nation brésilienne. Le gouvernement argentin a déclaré jour de fête nationale sur tout le territoire de la République le 17 mai courant pour les manifestations qu'on prépare en l'honneur du Brésil. Le comité organisateur de la manifestation dans la ville de Buenos-Aires est présidé par les généraux Bartolomé Mitre et Domingo F. Sarmiento, anciens présidents de la République.

Buenos-Aires, 17 mai. — *Au Ministre des affaires étrangères, Rio.* — La manifestation populaire d'aujourd'hui a été enthousiaste. Plus de 40 000 personnes ont pris part à la procession civique. Mes félicitations à Son Altesse Impériale et au Brésil. —
BARON D'ALENCAR.

Buenos-Aires, 17 mai. — La ville est en fête. On voit des drapeaux argentins et brésiliens arborés presque à toutes les fenêtres. L'artillerie du fort et des navires de guerre a salué le drapeau brésilien. A chaque instant on entend dans les rues les airs nationaux des deux pays. Il fait un temps superbe. Le peuple en masse s'est porté, par la rue de Victoria, à la légation du Brésil, où le général Mitre a prononcé un discours important. Le baron d'Alencar, en répondant, a été salué par les applaudissements

répétés de la foule. L'enthousiasme populaire a été très grand, l'ordre parfait. La nuit il y aura illumination dans toute la ville, et un spectacle de gala au théâtre Colon. (*Agence Havas.*)

Buenos-Aires, 17 mai, 5 h. 15 m. p. m. — Voici le discours lu par le général Bartolomé Mitre devant le ministre du Brésil :

« Monsieur le ministre, le peuple argentin s'associe à l'approbation universelle, au chœur de bénédictions qui saluent le peuple et le gouvernement brésilien pour la loi qui a mis fin à l'esclavage dans le monde civilisé. Dans cette fête humanitaire les Argentins peuvent produire les titres de leur histoire, dont plusieurs documents offrent les signes précurseurs de la manumission des esclaves dans les deux Amériques, comme l'ont reconnu quelques-uns des plus grands hommes d'État du Brésil.

« En 1865, le sénateur Saraiva a pressenti que l'alliance de l'Empire avec les Républiques de la Plata aurait comme résultat l'abolition de l'esclavage au Brésil. En 1871, l'illustre ministre Silva-Paranhos, vicomte de Rio-Branco, en défendant dans le Parlement brésilien la première loi, pour la liberté des nouveau-nés et l'émancipation graduelle de l'esclavage, confirmait le pronostic de M. Saraiva, en disant : « — Je me suis trouvé, pendant la guerre

« du Paraguay, au milieu de plus de 50 000 Brési-
« liens, qui étaient en contact avec nos voisins de la
« Plata, et je sais, par moi-même et par l'aveu des
« plus éclairés de ces compatriotes, combien l'odieuse
« institution de l'esclavage nous blessait et nous hu-
« miliait devant l'étranger. Qu'on leur demande si,
« au retour de cette campagne, leurs vœux les plus
« ardents n'étaient pas de voir commencer cette ré-
« forme. On doit en partie à ces Brésiliens la puis-
« sante impulsion que l'idée émancipatrice a eue
« chez nous dernièrement. »

« La Russie, puissance gigantesque, a cherché, après Sébastopol, la cause de ses défaites, et elle l'a trouvée dans l'action énervante du servage. Elle a affranchi les serfs, et depuis lors, bien que son gouvernement soit resté autocratique, elle a pu être nommée la Russie libre. Les États-Unis, en voyant s'ébranler leur union, ont reconnu que l'esclavage était la cause dissolvante de leur robuste nationalité. Ils ont détruit l'esclavage et ils ont expié le crime de lèse-humanité qui pesait sur eux depuis si longtemps par le sacrifice d'un million d'hommes. Ceux-là, en tombant sur les champs de bataille, ont scellé à jamais de leur sang le triomphe de l'idée libérale et l'essor prodigieux de ce modèle des républiques. Le Brésil devenu l'allié des républiques de la Plata, vainqueur au Paraguay, a cherché les

causes qui avaient multiplié partout les résistances et les oppositions et qui rendaient moins féconds les résultats de sa victoire. Il a reconnu que tout le mal dérivait de l'esclavage, et il s'est décidé à l'abolir. Il faut reconnaître pourtant, à l'honneur du gouvernement si éclairé du Brésil, que cette grave question était déjà à l'étude dans ses conseils avant la guerre du Paraguay. Celle-ci n'a fait que lui donner l'impulsion signalée par Silva-Paranhos.

« L'abolition de l'esclavage était une des grandes aspirations des penseurs brésiliens appartenant à tous les partis. Depuis les premiers jours de son indépendance, le Brésil considérait l'esclavage comme un legs douloureux du passé, comme une plaie honteuse, dont il devait se débarrasser au plus tôt pour mériter le nom de peuple libre et civilisé.

« Ce qui caractérise les peuples destinés à grandir et à remplir dans le monde une mission civilisatrice c'est le courage qu'ils ont d'envisager les problèmes difficiles de leur vie nationale et de les résoudre avec fermeté. Ainsi l'Angleterre, lorsqu'elle a dit : — Que les colonies périclitent, mais que les principes soient sauvés; — ainsi Lincoln lorsqu'il a dit : — Pour sauver l'Union il faut affranchir les esclaves. — Le peuple brésilien a envisagé résolument le problème redoutable où son avenir était engagé, et dont la solution devait décider du niveau du Brésil

parmi les nations; il l'a envisagé comme question économique et comme question morale, et dès 1831 le cri de la rédemption des esclaves retentit dans sa conscience. Il fit un premier pas en condamnant la traite des esclaves, et, à partir de ce moment, des sentiments chaque fois plus généreux et philanthropiques gagnèrent de plus en plus tous les cœurs. L'action populaire précéda spontanément celle des pouvoirs publics et propagea la saine doctrine de la liberté de l'homme. C'est l'action populaire qui a fondé des sociétés émancipatrices, et concédé volontairement des milliers de manumissions. On commence alors à trouver dans presque tous les testaments des clauses de liberté pour les esclaves; plusieurs assemblées législatives des provinces se conforment à ce mouvement de l'opinion en votant des fonds pour les affranchissements. En 1855 le travail esclave est interdit dans les établissements de l'État. Pendant la guerre du Paraguay, l'Empereur proclame la liberté des esclaves de son domaine privé. En 1871 Silva-Paranhos, vicomte de Rio-Branco, animé d'un grand courage civique, fort de l'appui de la grande majorité de la nation, brave la plus violente des oppositions parlementaires au nom de l'humanité et des intérêts permanents de sa patrie contrariés par l'intérêt privé des grands planteurs. Ce ne fut pas une lutte entre les partis politiques du

Brésil. La réforme trouvait des partisans et des adversaires dans tous les partis. L'illustre ministre, malgré la profonde division du parti conservateur dont il était le chef, n'hésita pas à jouer sur cette question le sort du cabinet compromis dans la confusion qui suivit le premier signal de la grande réforme. Soutenu efficacement par les conservateurs abolitionnistes, par le duc de Caxias, le marquis de Sam Vicente, Salles Torres-Homem, le baron de Cotegepe et M. Teixeira Junior; encouragé par les libéraux progressistes ayant à leur tête les sénateurs Nabuco, Sousa Franco et Saraiva, le ministre Paranhos surmonta toutes les difficultés et réussit, au milieu des orages parlementaires, à faire triompher la loi qui a rendu son nom immortel.

« On peut dire que depuis lors les partis politiques du Brésil se sont régénérés et purifiés à la source de la liberté, et que tous, plus ou moins, ils ont coopéré au triomphe définitif de la cause abolitionniste, donnant ainsi satisfaction à la plus noble des aspirations du peuple brésilien, et provoquant les applaudissements du monde entier et les bénédictions des malheureux qu'ils rendaient à la liberté.

« L'émancipation de l'esclavage avait suscité presque partout de grandes crises sociales et politiques ou des luttes sanglantes. Le Brésil, comme l'Angleterre, a pu résoudre paisiblement ce problème, sous

l'inspiration du double instinct de la conservation et du progrès, suivant avec prudence, mais aussi avec fermeté et décision, un plan bien arrêté, et ayant une conscience parfaite des devoirs que l'homme a à remplir envers ses semblables. Aussi en 1871, le représentant des États-Unis à Rio-de-Janeiro, en voyant que la foule jetait des roses et des jasmins sous les pas du président du conseil Paranhos, à sa sortie du Sénat, après le vote de la première loi, a pu s'écrier : « Ce qui dans mon pays a coûté tant de sang versé, ne coûte ici que des fleurs ! »

« Le même ministre Paranhos disait le 14 juillet 1871 dans un discours prononcé à la Chambre des députés : « Que manque-t-il encore pour que l'abolition de l'esclavage soit un fait universel ? Il manque seulement que cette grande réforme vienne se terminer au Brésil. Et pour qu'elle trouve sa fin ici, il faut que nous la commencions. »

« Enfin ! elle est terminée, la grande réforme ! L'abolition de l'esclavage est aujourd'hui un fait accompli dans le monde entier. C'est l'émancipation des derniers esclaves que le monde civilisé salue aujourd'hui de ses applaudissements.

« L'empire du Brésil était une démocratie couronnée, ayant pour principe fondamental de son organisation politique, comme notre république, la souveraineté du peuple ; mais l'égalité n'y existait

pas, car il maintenait l'esclavage. Aujourd'hui, en proclamant le grand principe de l'égalité humaine, en transformant ses esclaves en citoyens d'un pays libre, le Brésil se présente comme une société parfaitement équilibrée, ornée d'une couronne de lumières inextinguibles comme celle des étoiles de la Croix du Sud qui brillent dans le ciel de notre hémisphère.

« En l'honneur de ce grand événement qui marquera une époque dans les fastes éternels du progrès humain, le peuple argentin salue fraternellement le peuple brésilien qui l'a aidé à détruire ici une tyrannie barbare; il salue avec la plus vive sympathie les pouvoirs publics du Brésil qui ont fait entrer dans la loi positive de l'Empire la grande loi morale de la liberté, de l'égalité et de la fraternité de tous les hommes; il salue le chef actuel du cabinet brésilien, M. Jean Alfred Corrêa de Oliveira, qui, en s'inspirant de l'exemple de son maître et ami Paranhos, a eu l'honneur de présider à l'abolition complète de l'esclavage dans l'Empire, acte final de l'évolution commencée en 1871. Il salue aussi l'orateur Joaquim Nabuco, qui, à la tête de la propagande abolitionniste depuis 1879, a su agiter l'opinion et donner à ce mouvement de générosité nationale l'impulsion vigoureuse qui l'a rendu triomphant aujourd'hui.

« Dans votre personne distinguée, Monsieur le ministre, qui représentez si dignement l'Empire du Brésil près le gouvernement de la République, le peuple argentin salue votre illustre souverain, Dom Pedro II, le principal promoteur de cette grande réforme. Il léguera à la postérité, dans l'abolition de l'esclavage, décrétée en son nom par la Princesse Impériale Régente, l'héritage le plus glorieux, le plus fécond de son règne long et prospère.

« La reconnaissance des Brésiliens a élevé déjà la statue de son père, Dom Pedro I^{er}, le libérateur de deux peuples, la Constitution libérale de l'Empire dans une main, et sur ses lèvres de bronze ce cri retentissant de l'Ypiranga qui, en 1822, a annoncé au monde la naissance d'une nouvelle nationalité. La postérité reconnaissante élèvera la statue de Dom Pedro II, ayant dans une main la proclamation de la liberté des derniers esclaves du monde, et jetant, de l'autre, dans l'abîme du passé leurs chaînes à jamais brisées.

« Gloire et prospérité au peuple brésilien, aux pouvoirs publics de l'Empire, à son Souverain! »

Montevideo, 17 de maio. — Ao Presidente do Senado do Brazil. — O Senado da Republica Oriental do Uruguay em sessão de hoje encarregou o seu Presidente de felicitar á V. E. e ás duas Camaras

da Nação Brasileira pela lei ordenando a extinção da escravidão no Imperio do Brazil. V. E. não estranhará que uma lei tão humanitaria mereça a approvação e excite o enthusiasmo em todos os povos livres da terra, e que, portanto, a alta corporação que tenho a honra de dirigir resolvesse unir suas felicitações às de toda a humanidade para demonstrar ao Brazil, ao seo Parlamento e ao seo Governo a profunda sympathia que esta lei inspirou a todos os povos dignos de ser livres.

Asuncion (Paraguay), 22 mai 1888. — Al ministro de Relaciones Exteriores, Rio. — Felicito a V. E. cordialmente por el gran acontecimiento de la abolicion de la esclavitud en el Brasil. Saludo a V. E. con mi mas distinguida consideracion. — JOSÉ S. DECOUD, ministro de Relaciones Exteriores del Paraguay.

Santiago (Chili), 23 de maio. — Al ministro de Relaciones Exteriores, Rio. — Pueblo y Gobierno Chileno felicitan muy sinceramente al Brasil por el grande acto que importa la abolicion de la esclavitud. Ministro de Chile tiene encargo de espresar al Gobierno Imperial grata impresion causada por esta noticia. — LASTARRIA, ministro de Relaciones Exteriores.

Lima (*Pérou*), 17 de maio. — *Al ministro de Relaciones Exteriores, Rio.* — Felicito en nombre del Peru a la Nacion Brasileira por la gran conquista que ha alcanzado para la America y para la Humanidad. — ISAAC ALZAMORA.

Guayaquil (*Équateur*), 17 de maio. — *Al ministro de Relaciones Exteriores, Rio.* — Gobierno Ecuador se congratula con Brasil por fausta noticia comunicada por V. E. y con Regencia y Ministro Relaciones Exteriores. — J. M. ESPINOZA, *ministro de Relaciones Exteriores.*

Berlin. — La Société centrale de géographie commerciale de Berlin a adressé la lettre congratulatoire ci-dessous à S. A. I. D. Izabel, Princesse Impériale Régente.

« La Société centrale de Géographie commerciale de Berlin, qui depuis sa fondation a accompagné le développement politique et économique du Brésil avec le plus vif intérêt, a reçu avec une véritable satisfaction la nouvelle de l'émancipation définitive des esclaves dans ce pays. La Société a maintenant l'honneur de féliciter V. A. I. et la Nation brésilienne pour un fait historique aussi important et qui, en raison des grands sacrifices qu'il exige des individus et du pays en général, sera désormais un

splendide témoignage des sentiments vraiment humains qui caractérisent V. A. I. et la Nation qu'Elle gouverne.

« Dieu garde Votre Altesse Impériale! Dieu garde le Brésil!

« *Signé* : D^r R. JANNASCH.

Conseil général de la Guadeloupe. — Proposition de M. JUSTIN MARIE :

« Le Conseil général de la Guadeloupe, réuni à la Pointe-à-Pitre le 20 juillet 1888, en session extraordinaire,

« Imbu des principes de justice et de solidarité humaine semés dans le monde par la Révolution française,

« A l'unanimité des membres présents,

« Exprime ses plus chaleureuses félicitations au peuple et au gouvernement de l'empire du Brésil pour la noble mesure qui a prononcé à tout jamais sur leur territoire l'abolition de l'esclavage.

« Et envoie aux nouveaux affranchis son salut de fraternité. »

Le Conseil général, à l'unanimité, adopte la proposition de M. Justin Marie.

M. LACASCADE : — « Je propose à l'assemblée qu'un extrait du procès-verbal relatant les paroles

que nous venons d'entendre sera adressé à M. le ministre des Affaires étrangères par notre Président, pour être transmis au gouvernement du Brésil. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT D'UN DISCOURS

DU CONSEILLER

SALLES TORRES-HOMEM

VICOMTE D'INHOMIRIM

PRONONCÉ AU SÉNAT DU BRÉSIL
LORS DE LA DISCUSSION DU PROJET RIO-BRANCO ¹

Dans la séance du 5 septembre 1871.

.....
.....
L'orateur auquel je répons l'a fort bien dit :
L'esclavage ne dispose que de deux moyens pour se
perpétuer : la traite et la reproduction, c'est-à-dire
le recrutement en Afrique et les naissances. L'opi-
nion publique, qui a été assez puissante pour dé-

1. Ce projet, adopté et promulgué quelques jours après, le
28 septembre, déclarait que désormais il ne naîtrait plus aucun
enfant esclave au Brésil.

truire le premier de ces moyens, détruira aussi maintenant le second, car l'un et l'autre de ces moyens sont horribles et inhumains.

La traite arrachait au loin, dans les solitudes de l'Afrique, l'enfant du sauvage indigène, victime de guerres barbares dont nous n'avions aucune idée, et elle l'emmenait ici sur le marché de chair humaine des planteurs. L'autre procédé n'est pas moins atroce : on attend, aux portes d'entrée de la vie, les nouvelles créatures qu'il plaît à la Providence de faire venir au monde ; on les y recrute pour l'armée de servitude, quoiqu'elles naissent sur la même patrie que nous, près du même foyer de nos familles, devant les temples du même Dieu, et au milieu des spectacles de liberté qui doivent leur faire sentir davantage leur misère et leur dégradation ! C'est de la piraterie autour des berceaux, dans les eaux de la juridiction divine, sous les regards d'un peuple chrétien !

C'est contre cette perversion morale, Messieurs, que se sont révoltés, non pas seulement des scrupules d'un parti, mais aussi la raison publique, le sentiment des masses, la conscience indignée de tous les Brésiliens. C'est à eux qu'appartiennent l'initiative et l'impulsion de la réforme qui vous est soumise.

Après son triomphe dans les pays civilisés de

l'autre hémisphère, cette idée a rayonné chez nous avec plus d'intensité; elle s'est emparée facilement des esprits, grâce au caractère généreux de notre peuple, lequel aura cette honorable justification de n'avoir pas persisté à adhérer à l'erreur et à l'iniquité dès le moment qu'il a été éclairé par la lumière de la vérité et de la justice.

Nous rabaisserions donc cette réforme, Messieurs, si nous voulions l'inscrire sur des drapeaux déchirés et noircis par la fumée des rivalités politiques. Elle est dans le domaine public; elle circule dans l'air que nous respirons; elle n'appartient à personne, car elle appartient à tout le monde, à tous ceux du moins qui peuvent la comprendre avec l'esprit du cœur, *mente cordis sui...* (*Signes d'approbation.*)

M. PARANAGUA : — Très bien !

M. SALLES TORRES-HOMEM : — Ces observations m'amènent tout naturellement à une explication qu'on donne, bien peu innocente et bien peu excusable, au sujet de l'origine de la mesure que nous discutons. Je veux parler de l'initiative que l'on attribue à la Couronne dans cette affaire, non pas pour l'en louer, mais au contraire pour rendre odieuse sa prétendue intervention inconstitutionnelle dans cette grave question. D'après cette version, ni le pays ni ses hommes d'État les plus émi-

nents n'approuvent une semblable réforme; ils la trouvent même nuisible. Mais la pression irrésistible de la volonté impériale les entraîne; ils ne sont que des instruments passifs qui exécutent un plan exclusivement personnel à l'Empereur, en faisant le sacrifice de leur dignité, de leurs devoirs et de leurs consciences. S'il en était ainsi, Messieurs, nous serions encore aujourd'hui, après un demi-siècle de liberté, un peuple à moitié barbare, réfractaire aux lumières de notre temps, un peuple guidé, comme certains peuples de l'Asie, par un génie supérieur qui aurait paru pour nous civiliser par force et nous obliger à renoncer à certaines pratiques et à certaines mœurs inhumaines. Et ce peuple, aussi démoralisé dans ses croyances que timide et servile, se serait prêté à faire une œuvre de bien en croyant travailler à une œuvre de mal et à sa propre destruction!

Vous comprenez très bien tout ce qu'il y a d'humiliant et d'injurieux pour notre pays dans cette fausse et injuste appréciation de faits qui sont connus de tous. L'aveuglement des adversaires de cette réforme les empêche de voir qu'en adressant ces reproches à l'Empereur, sous prétexte qu'il a donné son appui moral à un grand progrès, ils ne font que rehausser le glorieux piédestal sur lequel l'Europe le contemple à l'heure actuelle, en même

temps qu'ils appellent le mépris de l'étranger sur le peuple brésilien, rabaissé aux yeux des contemporains et devant le jugement de la postérité.

Je crois devoir protester de toutes les forces de mon âme contre cette invention de la presse esclavagiste. Si Sa Majesté s'est associée comme homme et comme chrétien à ce vœu de sa patrie et de l'humanité avec l'ardeur d'une conscience pieuse ; si, comme souverain, elle l'a patronné avec le prestige de sa haute position, sans sortir des limites tracées par la Constitution, eh bien ! ce seul fait serait suffisant pour rendre son règne immortel (*Très bien ! Très bien*), car soyez bien certains, Messieurs, que les générations de l'avenir sauront apprécier avec reconnaissance l'importance des bienfaits de cette réforme, l'influence qu'elle aura eue dans les destinées du Brésil, et qu'elles compteront au nombre des plus grands jours de notre histoire celui où ses ancêtres auront comblé l'abîme de l'esclavage, ayant à leur tête un prince digne d'eux et dont la gloire se confond avec la leur dans cette œuvre de réhabilitation de l'homme et de régénération de la patrie ! (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

.
.
.
.

Cependant, les propriétaires attaquent la liberté des enfants à naître, au nom du droit de propriété violée; ils protestent contre l'indemnité, qui leur semble insuffisante et inefficace pour atteindre son but. Si on leur demande pourquoi le législateur, qui peut réformer et modifier toutes les lois, ne pourrait pas changer celle de la propriété, ils répondent que la propriété est inviolable, car elle a son fondement dans la loi naturelle, antérieure à la loi civile, et qu'elle dérive d'un principe immuable de justice, qui consacre et conserve à chacun le fruit de son propre travail, principe sans lequel l'état social serait impossible.

Nous voilà donc transportés dans la sphère du droit et de la justice, où se trouve réellement la base rationnelle de l'inviolabilité de la propriété en général.

Eh bien! Messieurs, si l'on parvient à prouver que la propriété de l'homme par l'homme, bien loin de se fonder sur le droit naturel, est au contraire une violation monstrueuse de ce droit; si l'on parvient à prouver que, bien loin de reposer sur la justice, elle s'appuie uniquement sur l'iniquité de la force, alors on voit s'écrouler et disparaître le prétendu fondement de l'inviolabilité de cette propriété spéciale; alors, la loi qui l'a protégée, réduite à n'être plus qu'une faute ou un crime social, se

trouve sujette à être modifiée, comme n'importe quelle autre loi funeste aux intérêts de la nation.

Or, Messieurs, ce n'est pas devant cette auguste assemblée, où, à côté de tant de lumières et d'expérience, dominant les sentiments les plus élevés, que je viendrai démontrer que des hommes intelligents, doués comme nous de nobles sentiments, et appelés aux mêmes destinées, ne peuvent pas être mis sur le même pied, au point de vue de la propriété, que le poulain et le taureau, que les fruits de l'arbre et que les objets animés de la nature soumis à la domination de l'homme. Doctrine absurde et exécration! Les êtres dont il s'agit n'ont pas encore d'existence; la poussière dont leur corps doit être organisé flotte encore éparse sur la terre; l'âme immortelle qui doit les animer repose encore, sereine et libre, dans le sein de la Puissance créatrice, et déjà l'esclavagiste impie les réclame comme sa propriété, déjà il les revendique du domaine de Dieu pour les souffrances de l'esclavage! (*Très bien! très bien!*)

Lorsque l'on entend les pétitionnaires parler si haut de leur droit de propriété, on est tout surpris qu'ils aient oublié si vite que la plus grande partie des esclaves employés sur leurs terres sont les mêmes ou les descendants de ces noirs qu'une traite inhumaine a introduits criminellement dans

ce pays, au mépris des lois et des traités! Ils ont oublié que, de 1830 à 1850, plus d'un million d'Africains a été livré de la sorte aux plantations et que, pour arriver à recevoir cette énorme quantité de bétail humain, il a fallu doubler et tripler le nombre des victimes, en arrosant de leur sang et en couvrant de leurs cadavres le fond des mers qui nous séparent de la terre de leur naissance!
(Très bien! très bien!)

.
.

Les expressions de reconnaissance de la part des pauvres affligés valent bien plus que les anathèmes du riche impénitent. (*Nombreuses marques d'assentiment.*) Elles valent bien plus que les attaques des puissants qui n'ont pas su trouver d'autres moyens de prospérité que dans l'ignominie et les souffrances de leurs semblables! (*Très bien! très bien!*
— *L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.*)

LETTRE DE VICTOR HUGO
SUR
L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES
AU
BRÉSIL

Une province du Brésil vient de déclarer l'esclavage aboli¹.

C'est là une grande nouvelle.

L'esclavage, c'est l'homme remplacé dans l'homme par la bête; ce qui peut rester d'intelligence hu-

1. Le 25 mars 1884, 60^e anniversaire de la Constitution brésilienne, la province de Ceará a célébré la libération de tous les esclaves qui se trouvaient sur son territoire. On avait procédé avec tant de hâte à l'affranchissement que 258 malheureux furent alors oubliés dans le municipe de Milagres. La constatation en fut faite deux ans plus tard, dans le recensement du 30 mars 1887. Les 108 esclaves trouvés alors dans ce municipe furent immédiatement affranchis.

Un des plus ardents défenseurs, dans la presse et dans les réunions populaires, de l'émancipation des esclaves au Brésil, M. José

maine dans cette vie animale de l'homme appartient au maître, selon sa volonté et son caprice. De là des circonstances horribles.

Le Brésil a porté à l'esclavage un coup décisif. Le Brésil a un Empereur; cet Empereur est plus qu'un Empereur, il est un homme. Qu'il continue. Nous le félicitons et nous l'honorons. Avant la fin du siècle, l'esclavage aura disparu de la terre.

La liberté est la loi humaine.

Nous constatons d'un mot la situation du progrès. La barbarie recule, la civilisation avance.

VICTOR HUGO.

Paris, le 25 mars 1884.

do Patrocínio, directeur alors de la *Gazeta da Tarde*, et aujourd'hui rédacteur en chef de la *Cidade do Rio*, a réuni à Paris, le même jour (25 mars 1884), dans un banquet présidé par M. le sénateur Victor Schœlcher, un certain nombre de députés et de journalistes français et étrangers pour fêter la libération de la province de Ceará.

C'est à ce banquet que la lettre de Victor Hugo fut présentée par M. Schœlcher.

Quelques mois après, le 10 juillet 1884, une autre province brésilienne, celle de l'Amazone, affranchissait tous ses esclaves. Le promoteur de cette loi a été M. Silverio Nery, membre de l'assemblée législative de la province.

EXTRAIT D'UN DISCOURS

DE M. LE CONSEILLER

JOÃO-ALFREDO CORREIA D'OLIVEIRA

PRÉSIDENT DU CONSEIL
ET MINISTRE DES FINANCES, SÉNATEUR

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la séance du 27 août 1888.

M. JOÃO-ALFREDO, PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...
En 1871, quiconque eût entendu les Cassandres
ou les prophètes de ce temps-là aurait cru que les
malheurs allaient pleuvoir sur nous. Qu'est-il ar-
rivé de ces malheurs?— Rien du tout. Maintenant,
on répète les mêmes prophéties, on annonce des
malheurs encore plus grands. On disait alors que
le travail serait complètement désorganisé dans
les *fazendas*; que les affranchis — qui, grâce aux
sentiments et à l'éducation que leur ont donnés

leurs anciens maîtres, figurent dans nos statistiques criminelles pour une quantité négligeable, — deviendraient les pires ennemis de notre société; en somme, que tout était perdu.

Or, que voyons-nous, Messieurs? — Il faut tenir en grand compte les conversions auxquelles nous assistons. J'ai dit à mon ancien collègue de cabinet, à mon ami l'illustre sénateur de Minas-Geraes, M. Ribeiro da Luz, que j'apporterais ici son témoignage.

Il y a quelques jours, il prononçait au Sénat un discours qui me fit réfléchir. Il annonçait que la province de Minas était ruinée; il affirmait que la récolte du café y serait minime, car le travail agricole s'y trouvait entièrement désorganisé. Or, il vient d'arriver d'une visite à la province de Minas et il est revenu de sa *fazenda* tranquille et content. Tout y est en ordre. Il y a inauguré un régime de paix, d'accord avec ses affranchis, en établissant certaines garanties, de manière qu'il a pu me dire: « Si mes voisins suivent mon exemple, ils n'auront rien à craindre. »

On disait encore: « La cueillette de café ne se fera pas. » Mais on a beau dire, la cueillette a eu lieu et les arrivages de café sont plus grands que pendant les années précédentes à la même époque. (*Très bien!*)

M. JOAQUIM NABUCO. — Très bien ! C'est la pure vérité.

M. JOÃO-ALFREDO. — Voici les faits :

On m'a encore demandé si la loi du 13 mai avait exercé quelque influence sur le dernier emprunt que le gouvernement brésilien a contracté à Londres. Je répons loyalement : Non. Mais les Anglais, qui sont toujours très bien informés au sujet des choses de notre pays, savaient que le ministère organisé ici le 10 mars allait s'occuper de la réforme de l'état servile, et ils n'en ont pas moins continué d'avoir la même confiance dans notre crédit.

La loi du 13 mai, je le répète, n'a exercé aucune influence directe sur notre dernier emprunt ; mais elle n'a pas eu davantage dans le pays la mauvaise influence qu'on lui attribue.

Que constatons-nous, en effet, Messieurs ? — L'étranger a plus de confiance dans l'avenir du Brésil ; les capitaux cherchent un placement chez nous ; l'état de notre marché est excellent ; tous nos titres sont en hausse ; l'intérêt de l'argent est diminué ; l'esprit d'association, d'industrie et des grandes entreprises se développe partout. (*Très bien !*) Et, en face de résultats aussi flatteurs, il est triste de constater que l'on cherche à arrêter cet essor spontané et plein de promesses.

Mais la propagande de la terreur n'est qu'un traquenard ou une plainte sans fondement, qui n'aura pas assez de force pour détruire tous les bienfaits que Dieu nous a accordés. (*Marques d'assentiment.*)

Si je ne signale pas l'influence de la loi du 13 mai sur le résultat de notre emprunt, j'ai le plaisir d'en signaler au moins les bons effets. (*Marques d'assentiment.*)

J'ai recueilli à ce sujet un grand nombre d'informations. J'ai là une lettre de M. le comte de Nova-Friburgo¹. Je suis autorisé à vous la lire. Il affirme, comme d'autres grands planteurs me l'ont affirmé, que le travail se poursuit d'une manière pacifique et régulière sur ses propriétés agricoles.

Messieurs, restons calmes, soyons assez patriotes pour nous unir tous dans un effort commun, et je suis persuadé que le Brésil marchera libre et prospère dans la voie du progrès, après

1. Le comte de Nova-Friburgo et son frère, le comte de Sam Clemente, sont les plus grands propriétaires ruraux et les plus grands planteurs de la province de Rio et du Brésil. Ils avaient affranchi au commencement de 1888 tous leurs esclaves. D'autres grands planteurs de Rio, parmi lesquels il faut citer le comte d'Araruama, le vicomte d'Ururahy, et tous les membres de leur famille, avaient suivi cet exemple. Dans la province de Sam Paulo ce mouvement de générosité avait commencé dès l'année 1887.

Tous ces grands propriétaires déclarent être contents des résultats obtenus et du service de leurs affranchis.

avoir abattu la barrière invincible et honteuse qui
lui barrait la route! (*Nombreuses marques d'assen-*
timent.)

EXTRAIT DU DISCOURS
DE
S. M. L'EMPEREUR DOM PEDRO II
A
L'OUVERTURE DU PARLEMENT BRÉSILIEN

Le 3 mai 1889.

« Les revenus publics ont continué à dépasser, l'année dernière, l'estimation budgétaire, et cette progression a continué pendant l'exercice en cours.

« Le développement du commerce et des industries attire les capitaux étrangers en monnaie métallique, laquelle est en circulation à un taux inférieur au papier de l'État, qui se trouve au-dessus du pair.

« Le Trésor national, débarrassé de l'énorme dette flottante provenant des exercices antérieurs ¹, a eu

1. Du mois de mai 1888 au mois de juin 1889 la dette du Brésil a diminué de plus de 110 millions de francs.

à sa disposition des moyens plus que suffisants pour les dépenses intérieures, sans avoir eu besoin d'avoir recours aux expédients d'anticipation de recettes, et il garde à Londres une grande partie du dernier emprunt pour ses applications légales. Dans ces circonstances, votre patriotisme saura penser aux institutions de crédit qui pourront prêter leurs concours à une plus grande activité industrielle et opérer la conversion de notre monnaie, en la plaçant d'une manière sûre et définitive sur des bases normales.

« Après l'abolition de l'esclavage que vous avez décrétée pendant la dernière session, le travail libre a commencé à remplacer régulièrement les bras esclaves, sans qu'on ait senti les secousses profondes qui partout ailleurs ont toujours succédé aux réformes de cette nature. La classe agricole a compris que cette propriété, qui n'était plus susceptible d'être conservée, était devenue inutile et sans valeur, et elle a inauguré courageusement le nouveau régime, d'où viendra la régénération et l'accroissement des industries. Le gouvernement a aidé, avec les moyens que vous lui avez accordés, à ce mouvement de transformation économique et sociale. C'est ainsi qu'il a mis tous ses soins à étendre le réseau de nos voies ferrées, soit en autorisant le prolongement des chemins de fer appartenant à l'État, soit en concédant des garanties d'intérêts aux chemins de fer qui

peuvent être construits par des compagnies privées à des conditions avantageuses.

« Le gouvernement n'a pas montré moins d'empressement à venir en aide à l'agriculture et à l'industrie, en favorisant le courant d'immigration, en grande partie spontané, courant déterminé par l'exemple de prospérité qu'offrent les étrangers qui viennent s'établir dans notre pays. Pendant l'année dernière, nous avons reçu 131 000 immigrants, et les arrivées des derniers mois annoncent un nombre d'immigrants encore plus considérable cette année-ci. Pour fortifier l'immigration et augmenter le travail agricole, il importe que votre sagesse prenne en considération le projet de loi régularisant la propriété territoriale et rendant plus faciles l'acquisition et la culture des terres inoccupées. En examinant ces projets, vous verrez s'il n'est pas utile d'accorder au gouvernement le droit d'exproprier, pour cause d'utilité publique, les terrains situés sur les lisières des chemins de fer, qui ne seraient pas exploités par leurs propriétaires, et qui pourraient servir à l'établissement de noyaux coloniaux... »

VOTE
DES
LOIS D'ÉMANCIPATION
DANS LES
CHAMBRES BRÉSILIENNES
EN
1871 et 1888

I. — Première loi pour l'abolition graduelle de l'esclavage.

(*Loi Rio-Branco du 28 septembre 1871.*)

Chambre des députés. — A cette époque la Chambre ne comptait que des députés conservateurs, l'opposition libérale ne s'étant pas présentée aux élections générales de 1868.

DÉPUTÉS QUI ONT VOTÉ POUR L'ABOLITION GRADUELLE : *Angelo do Amaral*, de l'Amazonas; — *Siqueira Mendes*, *Fausto de Aguiar*, et *Pinheiro*, du Pará; — *Gomes de Castro* et *Heraclito Graça*, du Maranhão; — *Coelho Rodrigues*, *A. F. Salles* et *Aureliano de Carvalho*, du Piauí; — *Alencar Araripe*, *Araujo Lima*, *Bandeira de Mello*, *Domingues da Silva*, Mo-

reira da Rocha et Pinto Braga, du Ceará; — *Gomes da Silva et Raposo da Camara*, du Rio Grande du Nord; — *Henriques, Pinto Pessôa et Carneiro da Cunha* (Anisio), de Parahyba; — *Jean-Alfred Corrêa de Oliveira* (ministre de l'intérieur), *Theodoro da Silva* (ministre de l'agriculture), *baron de Araçagy, Carneiro da Cunha* (M. Clementino), *Ferreira de Aguiar, Pinto de Campos, Mello Rego, et J. Portella*, de Pernambuco; — *baron de Anadia, Casado, Sobral Pinto et Mello Moraes*, de Alagoas; — *Pereira Guimarães, Menezes Prado et Fiel de Carvalho*, de Sergipe; — *Junqueira, Araujo Góes, M. J. Bahia, Gonçalves Martins, Figueiredo Rocha, Leal de Menezes, Pereira Franco, Pinto Lima, Affonso de Carvalho, et Gonçalves da Silva*, de Bahia; — *Teixeira junior*, aujourd'hui *vicomte de Cruzeiro* (président de la Chambre), de Rio de Janeiro; — *Duarte de Azevedo* (ministre de la justice), *J. Mendes de Almeida, Rosa* (depuis *baron de Piratininga*), *Paula Toledo et Floriano de Godoy*, de S. Paulo; — *Ferreira Lage, Benjamin Pereira, L. C. da Fonseca, Camillo de Figueiredo, Candido da Rocha et Vicente de Figueiredo*, de Minas-Geraes; — *M. F. Corrêa* (ministre des affaires étrangères), de Paraná; — l'amiral *baron de Laguna et Fonseca Galvão*, de Santa Catharina; — *Cunha Bittencourt et Sayão-Lobato* (aujourd'hui *vicomte de Sabará*), de Rio Grande do Sul; — *Cardoso de Menezes* (aujourd'hui *baron de Paranapiacaba*), de Goyaz; — *Camillo Barreto et Silva-Paranhos* (aujourd'hui *baron de Rio-Branco*), de Matto-Grosso. — 65.

DÉPUTÉS QUI ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT : *Leonel de Alencar* (aujourd'hui *baron de Alencar*), de l'Amazonas; — *Silva-Maia et baron de Anajatuba*, de Maranhão; — *José de Alencar*, de Ceará; — *Souza Reis et Augusto de Oliveira*, de Pernambuco; — *Leandro Maciel*, de Sergipe; — *baron de Villa da Barra, et Taques*, de Bahia; — *Silva-Nunes et Custodio Fontes*, d'Espírito Santo; — *Pau-*

lino de Souza (chef de l'opposition), *Almeida Pereira*, *Andrade Figueira*, *Ferreira Vianna*, *Belizario de Souza*, *Izidro Monteiro*, comte de *Baependy*, *Duque-Estrada Teixeira*, *Lima-e-Silva* (aujourd'hui vicomte de *Tocantins*), et *Pereira da Silva*, de Rio de Janeiro; — *Barros Cobra*, *Canedo*, *Capanema*, *Cruz Machado* (aujourd'hui vicomte de *Serro-Frio*), *Monteiro de Castro*, *Murta*, *Jeronymo Penido*, *Perdigão Malheiro*, *Pinto Moreira*, *José Calmon*, *Diogo de Vasconcellos*, *Evaristo da Veiga*, *Gama Cerqueira* et *J. P. de Mello*, de Minas-Geraes; — *Costa-Pinto*, *Nebias*, *Antonio Prado* et *Rodrigo da Silva*, de S. Paulo; — *Dias da Rocha*, de Paraná; — *Azambuja*, *Jacinto de Mendonça*, *Pederneiras* et *Simões Lopes*, de Rio Grande do Sul; et *Mello Mattos*, de Goyaz. — 45.

SEPT DÉPUTÉS ÉTAIENT ABSENTS :

Fernandes Vieira, de Ceará; — *Cavalcanti de Albuquerque* (*Diogo Velho*), aujourd'hui vicomte de *Cavalcanti*, et *Paula Pessoa*, de Parahyba; — *Moraes e Silva*, de Pernambuco; — *Chaves* et *Cicero Dantas* (aujourd'hui baron de *Geremoabo*), de Bahia; — *Candido Torres* (aujourd'hui vicomte de *Torres*), de Rio de Janeiro. — 7.

Cinq sièges étaient vacants (2 de Maranhão, 2 de Pernambuco, 1 de l'Alagôas).

Sénat. — Sénateurs qui ont voté pour la loi d'émancipation graduelle. CONSERVATEURS : *Mendes de Almeida* (*Candido*) et *Vieira da Silva*, de Maranhão; — *Jaguaribe*, ministre de la guerre (aujourd'hui vicomte de *Jaguaribe*) et *Figueira de Mello*, du Ceará; *Salles Torres-Homem* (depuis vicomte d'*Inhomirim*), du Rio Grande do Norte; — *Almeida e Albuquerque*, de Parahyba; — vicomte de *Camaragibe*, *Barros Barreto*, *Cunha Figueiredo* (aujourd'hui vicomte de *Bom Conselho*), baron de *Pirapama* et *Uchôa-Cavalcanti*, de Per-

nambuco; — *Paes de Mendonça*, de Alagôas; *baron de Maroim*, de Sergipe; — *vicomte de Sam-Lourenço* et *Fernandes da Cunha*, de Bahia; *Jobim*, d'Espirito Santo; — *Sayão Lobato*, depuis *vicomte de Nictheroy* (*ministre de la justice*), de Rio de Janeiro; — *baron de Camargos*, *vicomte de Sapucahy* (depuis *marquis de Sapucahy*), et *Ribeiro da Luz*, de Minas-Geraes; — *vicomte de Sam-Vicente* (depuis *marquis de Sam-Vicente*), de S. Paulo; — *maréchal duc de Caxias*, *vicomte de Rio-Grande* et *Fernandes Braga*, de Rio Grande do Sul; — *vicomte de Rio-Branco* (*président du conseil et ministre des finances*), sénateur de Matto-Grosso. — 25.

LIBÉRAUX : *Vicomte de Souza Franco*, de Pará; — *Paranaguà* (aujourd'hui *marquis de Paranaguà*), de Piauhy; — *Nabuco de Araujo*, de Bahia; — *F. Octaviano* et *Chichorro*, de Rio de Janeiro; — *vicomte de Abaeté* (*président du Sénat*) et *Dias de Carvalho*, de Minas-Geraes; et *Silveira da Mota*, de Goyaz. — 8.

Total pour l'émancipation graduelle, 33 voix.

Sept sénateurs ont voté contre, dont 6 conservateurs et 1 libéral : — *Baron de Muritiba* (aujourd'hui *marquis de Muritiba*), de Bahia; — *vicomte d'Itaborahy*, de Rio de Janeiro; — *baron das Tres-Barras* (depuis *vicomte de Jaguary*), *Firmino Silva*, et *Antão*, de Minas Geraes; — *Carneiro de Campos* (depuis *vicomte de Caravellas*), de S. Paulo, tous conservateurs; et *Zacarias de Vasconcellos*, libéral, sénateur de Bahia. — 7.

Seize sénateurs étaient absents, dont 8 conservateurs et 8 libéraux :

CONSERVATEURS ABSENTS : *Leitão da Cunha* (aujourd'hui *baron de Mamoré*) de l'Amazonas; — *baron de Mamanguape*, de Parahyba; — *Diniz*, de Sergipe; — *baron de Cotegipe*, de Bahia; — *vicomte de Bom-Retiro* et *vicomte d'Itaúna*, de

Rio de Janeiro; — *Mendes dos Santos*, de Minas; — *baron d'Antonina*, de Paraná. — 8.

LIBÉRAUX ABSENTS : *Nunes Gonçalves* (aujourd'hui *vicomte de Sam Luiz do Maranhão*), de Maranhão; — *Paula Pessoa* et *Pompeu*, de Ceará; — *vicomte de Suassuna*, de Pernambuco; — *Consansão de Sinimbu* (aujourd'hui *vicomte de Sinimbu*), d'Alagôas. — *Saraiva*, de Bahia; — *Silveira Lobo*, de Minas-Geraes; et *Souza Queiroz*, de S. Paulo. — 8.

Deux sièges étaient vacants (celui de Santa-Catharina et un de S. Paulo).

II. — Loi du 13 mai 1888 pour l'abolition totale et immédiate de l'esclavage.

(*Loi João Alfredo.*)

Chambre des députés. — Députés qui ont voté pour l'abolition immédiate :

CONSERVATEURS : *Passos de Miranda* et *Clarindo Chaves*, de l'Amazonas; — *Cantão*, *Costa Aguiar*, *Leitão da Cunha* et *Mac Dowell*, de Pará; — *Vieira da Silva* (J. H.) et *Dias Carneiro*, de Maranhão; — *Coelho Rodrigues* et *Jayme Rosa*, de Piauhy; — *Torres Portugal*, *Alencar Araripe*, *baron de Canindé*, *Jaguaribe fils* et *Alvaro Caminha*, de Ceará; — *Tarquinio de Souza* et *Carvalho* (l'abbé João Manoel de), de Rio Grande do Norte; — *Carneiro da Cunha* (Anisio), *Soriano de Souza* et *Elias d'Albuquerque*, de Parahyba do Norte; — *Theodoro da Silva*, *Figueirôa*, *Ferreira de Aguiar*, *Hollanda Cavalcanti* (aujourd'hui *baron de Suassuna*), *baron de Lucena* (*président de la Chambre*), *Alcoforado*, *Rosa e Silva*, *Bento Ramos*, *Gonçalves Ferreira* et *Corréa de Oliveira* (Alfred), de Pernambuco; — *Bernardo de Mendonça* et *Moreira de Mendonça* de l'Alagôas; — *Luiz*

Freire, Olympio Campos et Coelho Campos, de Sergipe; — *baron de Guahy, Freire de Carvalho, Marcellino de Souza, Araujo Góes junior, Souza Gomes, baron de Geremoabo, Junqueira Ayres et Fernandes da Cunha fils*, de Bahia; — *Mattoso da Camara*, de l'Espírito-Santo; *Ferreira Vianna* (ministre de la justice), et *Fernandes de Oliveira*, de Rio de Janeiro; — *Almeida Nogueira, Rodrigues Alves, Rodrigo da Silva* (ministre de l'agriculture), *Duarte de Azevedo, Cochrane et Geraldo de Rezende*, de S. Paulo; — *Aureliano Mourão, Barros Cobra, Vilhena Valladão et Carlos Peixoto*, de Minas-Geraes; — *baron de Pinto Lima*, de Santa-Catharina; — *Paulino Chaves, Seve Navarro, Silva Tavares et Miranda Ribeiro*, de Rio Grande do Sul; — *Xavier da Silva et Marcondes Figueira*, de Goyaz; — et *Espiridião Marques*, de Matto-Grosso. — 64.

LIBÉRAUX : *Rodrigues junior, J. Pompeu et Ratisbona*, de Ceará; — *Joaquim Nabuco et P. Beltrão*, de Pernambuco; — *Cavalcanti de Albuquerque* (Laurent), *Theophilo dos Santos et Mariano da Silva*, de l'Alagoas; — *Cesar Zama*, de Bahia; — *Rodrigues Peixoto*, de Rio de Janeiro; — *Lemos, Custodio Martins, Affonso Penna, Pacifico Mascarenhas, Magalhães Salles, Cesario Alvim, Matta Machado et Affonso Celso junior*, de Minas-Geraes; — et *Antunes Maciel*, de Rio Grande do Sul. — 19.

RÉPUBLICAIN : *João Penido*, de Minas-Geraes.

Total des voix favorables à l'abolition immédiate, 84.

Les députés suivants, tous conservateurs, ont voté contre l'abolition immédiate : — *baron de Araçagy* (aujourd'hui *vicomte de Rio-Formoso*), de Pernambuco; — *Bulhões Carvalho, Castrioto, Soares de Souza* (Pedro Luiz), *Bezamat, Alfredo Chaves, Lacerda Werneek, Andrade Figueira et Cunha Leitão*, de Rio de Janeiro. — 9.

Vingt-deux députés conservateurs et sept libéraux étaient absents au moment du vote ou se sont abstenus :

CONSERVATEURS ABSENTS : *Mancio Ribeiro* et *Guilherme Cruz*, de Pará; — *Silva Maia*, *Domingues Silva*, *Gomes de Castro* et *Ribeiro da Cunha*, de Maranhão; — *Coelho de Rezende* (*), de Piauhy; — *Henriques*, de Parahyba; — *Oliveira Ribeiro*, de Sergipe; — *Aristides Milton*, baron de Rio de Contas, *Araujo Pinho*, et *Pereira Franco* (*) de Bahia; — *M. J. Soares* (*), de Minas-Geraes; — *Pacheco Chaves* (*) et *Ulhôa Cintra* (*), de S. Paulo; — *Ribeiro da Luz*, *Oliveira-e-Souza* et *Pedro Brandão*, de Minas-Geraes; — vicomte de *Nacar* (*), de Paraná; — *F. Hackradt* (*), de Santa-Catharina; et baron de *Diamantino* (*), de Matto-Grosso. — 22.

LIBÉRAUX ABSENTS : *Paula Primo* (*), de Parahyba; — *Elpidio de Mesquita*, de Bahia; — comte de *Pinhal* (*), de S. Paulo; — *Sébastien Mascarenhas* (*) et *Montandon*, de Minas-Geraes; — *Alves de Araujo* (*), de Paraná; — et *J. P. Soares* (*), de Rio Grande do Sul. — 7.

Trois sièges étaient vacants : 1 de Rio de Janeiro, 1 de Minas, 1 d'Espírito Santo.

Sénat. — Sénateurs qui ont voté pour l'émancipation immédiate :

CONSERVATEURS : *Fausto de Aguiar* et *Gomes do Amaral*, de Pará; — vicomte *Vieira da Silva* (ministre de la marine), de Maranhão; vicomte de *Jaguaribe*, de Ceará, — vicomte de *Cavalcanti*, de Rio Grande do Norte; — baron de *Mamanguape*, de Parahyba; — vicomte de *Bom Conselho*, *Uchôa Cavalcanti*, *Barros Barreto* et *Jean-Alfred Corrêa de Oliveira* (président du conseil), de Pernambuco; — *Fernandes*

(*) Les quatorze députés dont le nom est accompagné de ce signe auraient voté pour la loi s'ils avaient été présents.

da Cunha et *baron de Pereira Franco*, de Bahia; — *vicomte de Cruzeiro* et *Coelho de Almeida* (ministre de la guerre), de Rio de Janeiro; — *Floriano de Godoy*, de S. Paulo; — *vicomte de Serro-Frio* (président du Sénat) et *Evaristo da Veiga*, de Minas-Geraes; — *M. F. Corrêa*, de Paraná; — et *d'Escragnolle Taunay* (aujourd'hui *vicomte de Taunay*), de Santa-Catharina. — 19.

LIBÉRAUX : *vicomte de Sam Luiz do Maranhão* et *Franco de Sá*, de Maranhão; — *marquis de Paranaguá*, de Piauhv, — *Castro Carreira* et *Viriato de Medeiros*, de Ceará; — *Meira de Vasconcellos*, de Parahyba; — *Souza Leão* et *Soares Brandão*, de Pernambuco; — *baron da Estancia*, de Sergipe; — *Saraiva*, *Dantas* et *Leão Velloso*, de Bahia; — *Carão*, de S. Paulo; — *vicomte de Ouro-Preto*, *Lafayette Pereira*, *Lima Duarte* (aujourd'hui *vicomte de Lima Duarte*), *Assiz Martins* (aujourd'hui *vicomte de Assiz Martins*), et *Candido de Oliveira*, de Minas-Geraes; — général *vicomte de Pelotas*, *Silveira Martins* et *Avila*, de Rio Grande do Sul; — *Silveira da Mota*, de Goyaz; — et l'amiral *vicomte de Lamare*, de Matto-Grosso. — 23.

RÉPUBLICAIN : *Christiano Ottoni*, sénateur d'Espirito-Santo. — 1.

Total des voix favorables à l'abolition immédiate, 43.

Sénateurs qui ont voté contre l'abolition immédiate (tous conservateurs) :

Baron de Maroim, de Sergipe; — *baron de Cotegipe* (chef de l'opposition), de Bahia; — *Paulino de Souza*, *Beliçario de Souza* et *Pereira da Silva*, de Rio de Janeiro; — et *Ribeiro da Luz*, de Minas Geraes. — 6.

Neuf sénateurs étaient absents au moment du vote :

CONSERVATEURS ABSENTS : *baron de Mamoré*, de l'Amazonas;

— *Siqueira Mendes*, de Pará; — *Paes de Mendonça*, de l'Alagôas; — *marquis de Muritiba*, de Bahia; — et *Antonio Prado* (*ministre des affaires étrangères*), de S. Paulo. — 5.

LIBÉRAUX ABSENTS: *Paula Pessoa*, de Ceará; — vicomte de *Sinimbú*, de l'Alagôas; — *F. Octaviano*, de Rio de Janeiro; — *baron de Souza Queiróz*, de S. Paulo. — 4.

Deux sièges de sénateurs de la province de Minas-Geraes étaient vacants.

RÉSUMÉ

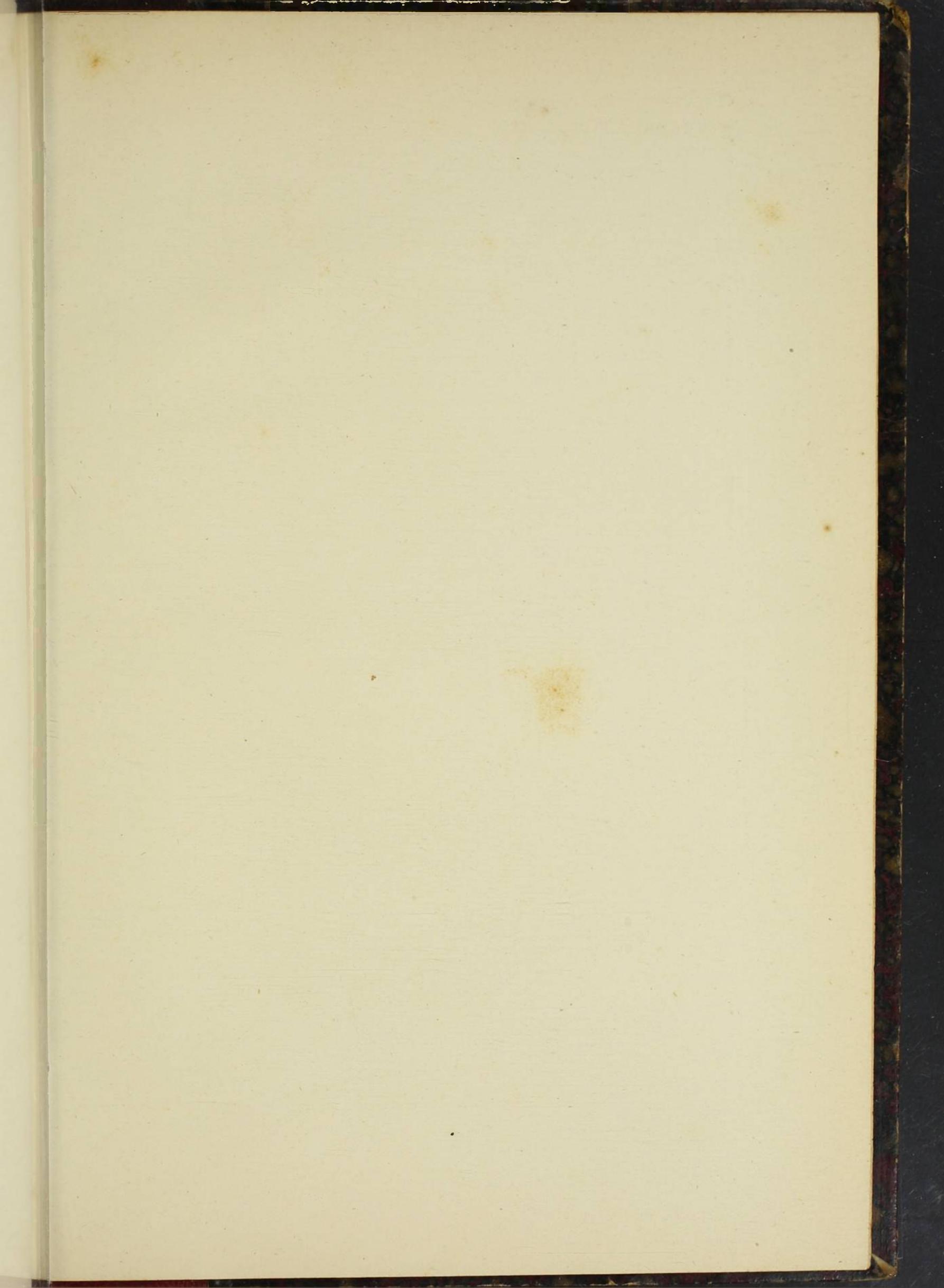
VOTE DES LOIS D'ÉMANCIPATION DANS LES DEUX CHAMBRES :

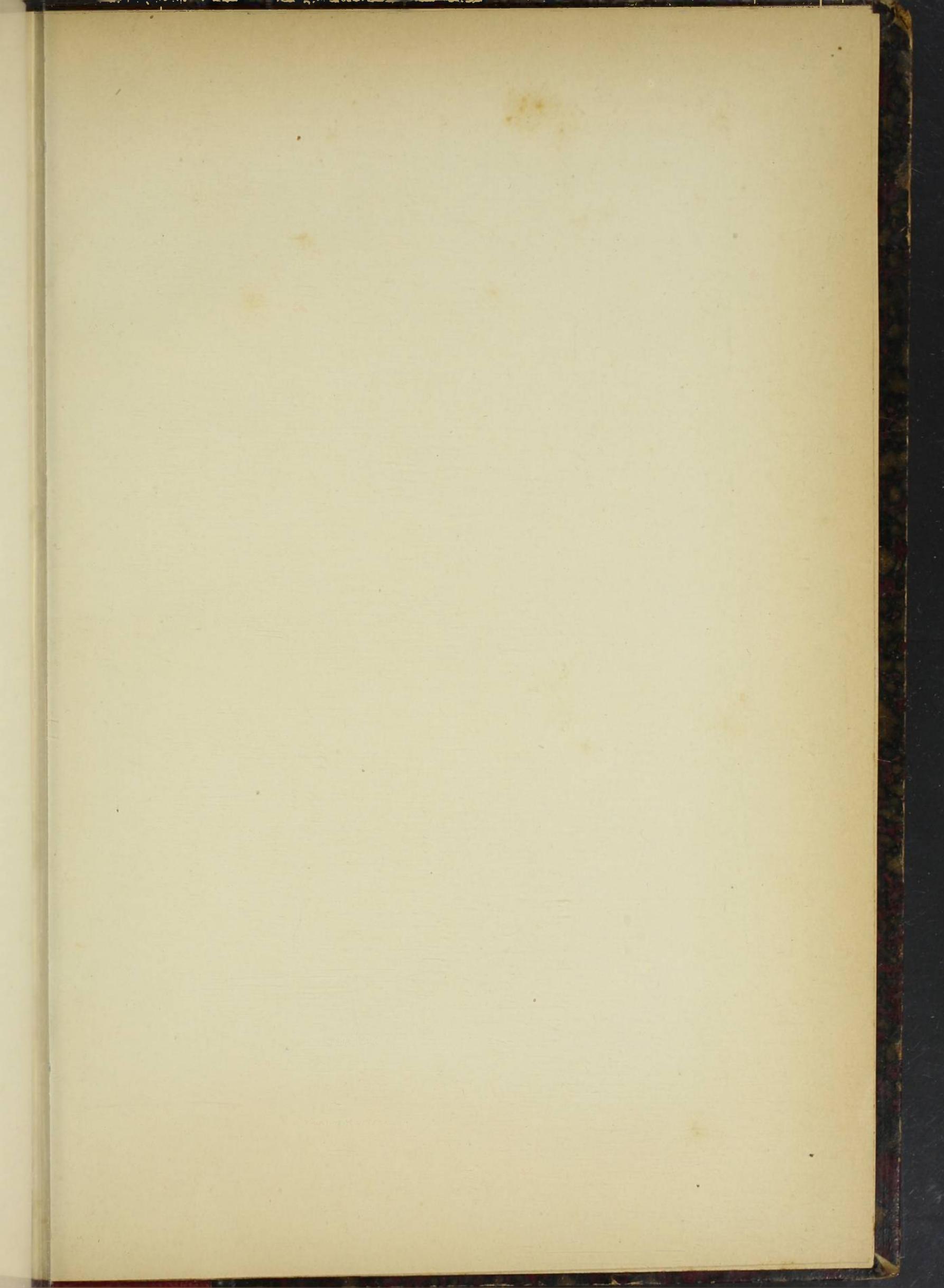
	POUR L'ABOLITION.		CONTRE.		ABSENTS.		SIÈGES VACANTS.	
	Sénateurs.	Députés.	Sénateurs.	Députés.	Sénateurs.	Députés.	Sénateurs.	Députés.
En 1871. . .	33	65	7	45	16	7	2	5
En 1888. . .	43	84	6	9	9	29	2	3
	76	149	13	54	25	36	4	8
	225		67		61		12	

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Extrait de la lettre du 4 novembre 1860 adressée par VICTOR HUGO aux Brésiliens	7
Extrait du rapport de la conférence anti-esclavagiste de Paris en 1867	7
PREMIÈRE PARTIE. — <i>Banquet commémoratif de l'abolition de l'esclavage au Brésil, Paris 10 juillet 1888.</i>	9
Lettre du Comité franco-brésilien	11
Liste des convives du banquet du 10 juillet 1888.	13
Le banquet	25
Menu du banquet	29
Programme de la musique.	30
Ordre des toasts	31
Plan de la salle du banquet	32
Télégramme du Comité à Sa Majesté l'Empereur du Brésil.	33
Télégramme de Sa Majesté l'EMPEREUR DU BRÉSIL (fac-similé).	33
Lettre de Son Excellence M. CHARLES FLOQUET, Président du Conseil des Ministres	34
Lettre de Son Éminence le CARDINAL LAVIGERIE.	35
Toast de Son Excellence M. d'ARINOS, Ministre du Brésil . .	37
Toast de Son Excellence M. RENÉ GOBLET, Ministres des Affaires étrangères.	38
Toast de M. SCHÆLCHER	45
Toast de M. GERVILLE-RÉACHE.	53
Toast de M. F. DE SANTA-ANNA NERY.	58

	Pages.
Toast de M. JULES SIMON	65
Toast de S. A. LE PRINCE DOM PEDRO-AUGUSTE DE SAXE.	71
DEUXIÈME PARTIE. — <i>L'Abolition de l'esclavage au Brésil</i>	73
L'abolition de l'esclavage au Brésil. Communication faite à l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France dans la séance du 9 juin 1888, par M. E. LEVASSEUR	75
Félicitations adressées de l'Étranger au Gouvernement brésilien	97
Extrait d'un discours du conseiller SALLES TORRES-HOMEM, VICOMTE D'INHOMIRIM, prononcé au Sénat du Brésil lors de la discussion du projet Rio-Branco.	115
Lettre de VICTOR HUGO, du 25 mars 1884	123
Extrait d'un discours du Président du Conseil des ministres du Brésil, M. CORRÊA DE OLIVEIRA le 27 août 1888.	125
Extrait du discours de S. M. L'EMPEREUR DOM PEDRO II à l'ouverture du Parlement brésilien, le 3 mai 1885	131
Vote des lois d'émancipation dans les Chambres brésiliennes en 1871 et 1888	135





010767

89





